

Tchad: sortir du piège pétrolier

I. SYNTHÈSE

Depuis 2003, l'exploitation du pétrole a contribué lourdement à la détérioration de la gouvernance interne au Tchad, menant à une succession de crises politiques et de rébellions. Les retombées financières du pétrole – 53 millions de barils rapportant 1,2 milliards de dollars à l'Etat en 2007 – ont attisé les appétits au sein du régime qui ont, à leur tour, nourri des dissensions et débouché sur des rébellions rapidement soutenues par le voisin soudanais. Les revenus du pétrole ont par ailleurs donné au président Idriss Déby les moyens de rejeter tout dialogue politique véritable, et de répondre aux menaces de renversement venues du Soudan par le surarmement. L'enthousiasme suscité par l'exploitation du pétrole a fait place à un désenchantement généralisé. Pour sortir de ce cercle vicieux et susciter les conditions d'une stabilisation durable du pays, le gouvernement tchadien doit redéfinir un consensus national autour de la gestion des revenus pétroliers, et ses partenaires principaux, la France, les Etats-Unis et la Chine, doivent conditionner leur soutien au régime à cette politique, tout en œuvrant à la stabilisation complémentaire de ses relations avec le Soudan.

Objet de nombreux rebondissements, le projet pétrolier tchadien a été marqué par des polémiques qui ont failli empêcher durablement sa réalisation. A partir de l'an 2000, l'engagement de la Banque mondiale a permis la concrétisation de ce projet. Il est même devenu entre-temps un modèle, en raison des garanties que les mécanismes mis en place pour la gestion des futurs revenus pétroliers, semblaient apporter à la lutte contre la pauvreté. Ces mécanismes prévoyaient que les revenus pétroliers devraient être destinés prioritairement à améliorer les conditions de vie des populations tchadiennes présentes et futures.

En 2004, moins d'un an après le début de l'exploitation du pétrole, le verrouillage de l'espace politique national au profit du président Déby a aggravé les dissensions au sein du pouvoir tchadien et a suscité des tensions dans le pays tout entier. Cette situation a débouché sur des tentatives de coup d'Etat dont les auteurs, proches collaborateurs du président ont, par la suite, rejoint les rangs des opposants armés combattant le pouvoir central. Fragilisé par cette opposition armée soutenue par

le Soudan, Déby a décidé, en janvier 2006, de modifier le système initial de gestion des revenus pétroliers afin de disposer de plus de fonds pour acheter des armes et consolider son régime.

En réaction, la Banque mondiale a suspendu ses programmes de financement. Loin de contraindre le gouvernement tchadien à faire marche arrière, les sanctions de la Banque mondiale n'ont eu pour effet que de favoriser un règlement qui permet aux autorités tchadiennes de démanteler tout droit de regard de l'institution financière internationale sur la gestion des revenus pétroliers. Dans un contexte marqué par la rivalité entre les puissances occidentales et la Chine dans le secteur énergétique, les ressources pétrolières du Tchad ont constitué une arme de contrainte diplomatique vis-à-vis de la Banque mondiale.

La flambée du prix du pétrole au cours de l'année 2007 a également permis au régime tchadien de disposer des ressources suffisantes pour le lancement de grands travaux publics. Présentés comme une véritable politique de modernisation du pays grâce au pétrole, ces grands travaux ont augmenté les dépenses publiques débouchant à partir de 2008, sur un déficit budgétaire susceptible de se prolonger à long terme. L'attribution opaque des marchés de travaux publics a en outre accru le clientélisme politique et la corruption. Le gouvernement tchadien a également réduit peu à peu la marge de manœuvre du Collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers (CCSRP) dont la mise en place répondait au souci d'impliquer la société civile dans cette gestion. En modifiant, en 2008, la composition des membres du CCSRP, Déby a réussi à limiter la capacité de cet organisme à exercer tout contrôle sur la bonne utilisation des revenus pétroliers.

En définitive, les ressources pétrolières sont devenues pour le pouvoir tchadien une source de renforcement militaire, de clientélisme et de cooptation politiques. Cette situation contribue à verrouiller davantage l'espace politique national et à maintenir le pays dans un blocage persistant qui radicalise des antagonismes entre le pouvoir et ses opposants. Ceci crée une instabilité politique récurrente susceptible, à moyen et long terme, de ruiner tous les efforts de mise à profit des investissements pétroliers au bénéfice du développement du pays et de sa stabilisation durable. Pour la population qui n'a pas vu ses conditions de vie s'améliorer et qui

subit en outre les effets de l'augmentation de la corruption dans le pays, le pétrole est loin d'être une bénédiction. Eu égard à l'ensemble de ces considérations et pour sortir le Tchad et ses partenaires extérieurs du piège pétrolier, les mesures suivantes devraient être prises:

- Le gouvernement devrait étendre à la question pétrolière le dialogue interne entamé avec l'accord du 13 août 2007. Il devrait organiser une table ronde avec les partis de l'opposition élargie à la société civile et les représentants des régions productrices de pétrole. Les principales résolutions de cette table ronde devraient être incluses dans les différents mécanismes de suivi de l'accord du 13 août 2007.
- Le gouvernement devrait renforcer les mécanismes internes de contrôle et de suivi des revenus pétroliers. Les textes réglementaires actuels qui stipulent que les membres du CCSRP y siègent à temps partiel, devraient être révisés afin qu'ils y siègent de façon permanente à l'image des autres institutions organiques indépendantes de l'Etat tchadien comme le Haut conseil de la communication ou la Cour suprême. Une telle modification est nécessaire pour une plus grande efficacité et une meilleure maîtrise technique des dossiers. Les ministères tchadiens de la Moralisation publique et de la Justice devraient appliquer systématiquement les recommandations du CCSRP et lancer des enquêtes sur les dysfonctionnements révélés par cet organe.
- Le gouvernement devrait régulariser les procédures de passation des marchés publics et faire en sorte que l'attribution des marchés selon le système de gré à gré soit exceptionnelle et non plus la règle. Cette action s'avère indispensable pour lutter contre la corruption et l'attribution opaque des marchés publics source d'enrichissements indus. Un audit de la gestion des différents travaux publics actuellement en cours serait utile pour leur évaluation à mis parcours.
- Le gouvernement devrait s'assurer que la capacité technique des fonctionnaires des différents ministères publics soit améliorée. Les revenus pétroliers devraient être utilisés pour financer la formation régulière et continue des agents de l'Etat. Le programme de formation devrait faire l'objet d'une véritable politique publique associant la société civile.
- La Banque mondiale devrait assurer le financement d'un nouvel organisme indépendant multidisciplinaire composé de personnalités de la société civile tchadienne et internationale dont le rôle serait de faire des études, de formuler des recommandations et d'appuyer techniquement le CCSRP. Ceci remplacerait le Groupe international consultatif (GIC) dont le mandat est arrivé à échéance en juin 2009.

- La France, les Etats-Unis et la Chine devraient appuyer collectivement la relance d'un véritable dialogue national inclusif pour ramener une stabilité durable dans le pays. Ils devraient conditionner leur soutien politique à Idriss Déby aux réformes et mesures proposées ci-dessus, et les trois pays mais surtout la Chine, qui est présente simultanément dans les secteurs pétroliers tchadiens et soudanais, devraient peser plus lourdement en faveur de la stabilisation des relations entre les deux pays et l'arrêt immédiat par l'un et l'autre, de tout soutien à leurs rébellions respectives.

II. LA DIFFICILE REALISATION DU REVE PETROLIER

Le 10 octobre 2003, une cérémonie grandiose organisée à Doba, localité située au Sud du Tchad, inaugure solennellement le lancement de la production du premier baril de pétrole tchadien. En présence des chefs d'Etats centrafricain, congolais (Brazzaville), soudanais et nigérien, le président tchadien Idriss Déby ouvre symboliquement les vannes du complexe devant extraire et acheminer le brut tchadien vers le marché mondial. Véritable apothéose pour Déby, la cérémonie prolongeait une série de succès politiques engrangés par son régime depuis sa prise de pouvoir en 1990: tenue de la Conférence nationale souveraine (CNS) en 1993, adoption d'une nouvelle constitution le 30 mars 1996, élections présidentielle et législative victorieuses en 1997.¹

Saluée comme l'ouverture d'une ère plus prometteuse dans l'histoire troublée du Tchad, la cérémonie du 10 octobre 2003 a connu pourtant une fausse note: le Collectif des associations tchadiennes de défense des droits de l'homme (CADH) a consacré la même journée à « l'observation d'un deuil national » affirmant notamment que « les revenus du pétrole sont une nouvelle arme aux mains des autorités et qui ne profiteront pas à la population ».²

¹ Voir les Rapports Afrique de Crisis Group N°111, *Tchad: vers le retour de la guerre*, 1^{er} juin 2006 et N°144, *Tchad: un nouveau cadre de résolution du conflit*, 24 septembre 2008, pour un arrière plan historique et les propositions pour une résolution durable de la crise tchadienne. Le Rapport Afrique de Crisis Group N°149, *Tchad: la poudrière de l'Est*, 15 avril 2009 analyse les raisons internes de la perpétuation des rébellions armées à l'Est du pays.

² Voir « Cinq ONG dénoncent la recrudescence de l'insécurité au Tchad », communiqué publié sur le site internet de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), accessible sur <http://survie.org/5-ONG-denoncent-la-recrudescence.html>;

Cet épisode ainsi que les nombreuses polémiques ayant accompagné la réalisation du projet pétrolier³ illustrent bien le caractère ambivalent de l'irruption de l'or noir sur la scène politique, et préfigurent à l'exacerbation des tensions politiques et sécuritaires que la mauvaise gestion de son exploitation aggravera.

A. ELIMINATION MUSCLEE DES OPPOSITIONS POLITIQUES

L'entrée du Tchad dans le cercle des pays producteurs de pétrole est le résultat d'un long et tortueux processus. La principale difficulté rencontrée fut liée aux incertitudes politiques et institutionnelles qui ont empêchées, pendant des décennies, tout investissement international majeur dans ce pays à risque élevé. Le régime du président Déby a dû surmonter deux obstacles politiques importants: le premier consistait à convaincre le consortium pétrolier international du caractère irréversible du processus démocratique interne et le second à amener la Banque mondiale à croire dans la transparence de son mode de gestion. En plus, l'enclavement géographique du Tchad rendait coûteux le transport des barils de brut à extraire de son sous-sol. La réussite du projet pétrolier nécessitait un investissement financier de plus de 2 milliards de dollars permettant de construire sur des milliers de kilomètres, un oléoduc reliant les zones pétrolifères du Tchad, à une ouverture maritime, en l'occurrence le littoral camerounais.⁴

Par trois fois, en 1973, 1978 et 1988, les débuts de négociations entre les autorités tchadiennes et des compagnies pétrolières intéressées avaient été réduits à néant, soit par un changement à la tête du pays, soit par la résurgence de la guerre civile. En 1973, le premier président

tchadien, Ngarta Tombalbaye, avait signé un accord avec la multinationale américaine Conoco pour des prospections dans différentes régions. Son assassinat en 1975 à la suite d'un coup d'Etat a empêché Conoco de poursuivre lesdites prospections. En 1978, des négociations avaient été ouvertes entre la junte militaire au pouvoir de 1975 à 1979 et un consortium composé de Shell, Chevron et Exxon pour l'exploitation des champs pétrolifères découverts. L'aggravation de la guerre civile à partir de 1979 a mis fin à ce projet. Enfin en 1988, le régime d'Hissène Habré s'apprêtait à confier à la multinationale Esso des permis d'exploitation au Sud lorsqu'il a été renversé deux ans plus tard par Idriss Déby.

Cette coïncidence répétée entre des avancées dans le projet pétrolier et des troubles politiques a contribué à créer la perception tchadienne de la malédiction pétrolière.⁵ Mais en 2000, deux compagnies pétrolières américaines (Esso et Chevron) et une compagnie Malaisienne (Pétronas) étaient enfin prêtes à s'engager dans cette opération à condition d'obtenir la caution d'un pays occidental ou d'une institution financière internationale.

Politiquement et économiquement, une telle garantie était risquée pour tout gouvernement étranger en raison d'une part des incertitudes politiques au Tchad, et d'autre part, de la crise financière asiatique qui s'était étendue au reste du monde. La Banque mondiale semblait à l'inverse pouvoir apporter la garantie financière et politique idéale d'autant plus qu'en cas de succès du projet,

et A. Nadjingar, « Une journée de deuil mal comprise », *N'Djaména Bi-Hebdo*, n°709 et 710 (2003).

³Plusieurs ouvrages, articles et rapports ont été consacrés à la genèse et à l'évolution de l'exploitation du pétrole tchadien: Martin Petry et Naygotimti Bambé, *Le pétrole du Tchad. Rêve ou cauchemar pour les populations?* (Paris, 2005); Géraud Margrin, *Le Sud du Tchad en mutations, des champs de coton aux sirènes de l'or noir* (Montpellier, 2001); K. Horta, « Chad/Cameroon oil » dans *Pipeline project, background and recent informations* (Washington, 1997); Gilbert Maoundonodji, *Etude relative à un mécanisme alternatif de monitoring du projet pétrolier tchadien*, Cellule d'information et de liaison des organisations non gouvernementales (CILONG, N'Djaména, 2000); Centre de formation au développement (CEFOD), « Pétrole tchadien: les enjeux du développement » in *Tchad et Culture* n°209-210 (N'Djaména, 2002); Renodji Djimrabaye, *Pétrole et dette. Cas du Tchad*, Réseau de suivi des activités liés au pétrole dans le Moyen Chari (RESAPMC, N'Djaména, 2005).

⁴L'essentiel du tracé de l'oléoduc se situe en territoire camerounais, seuls 205 kilomètres parcourent le Sud du Tchad.

⁵L'opposant politique Ngarlédji Yorongar a défendu notamment cette thèse. De même, d'acteurs politiques accusent à mots couverts la France d'avoir fomenté l'assassinat de Ngarta Tombalbaye à qui elle aurait reproché de confier le dossier pétrolier tchadien à des compagnies américaines. Entretiens de Crisis Group, ancien ministre et hommes politiques tchadiens, N'Djaména, juin 2009. Selon Yorongar, la participation de la compagnie française Elf dans le projet initial d'exploitation du pétrole tchadien a été la contrepartie de l'appui politique de la France au régime de Déby. Pour étayer cette thèse, il indique notamment que la prise du pouvoir d'Idriss Déby a été rendue possible grâce à l'appui discret des services secrets français en échange de l'engagement de celui-ci à favoriser les intérêts économiques de la compagnie française. Voir Ngarlédji Yorongar, *Tchad. Le procès d'Idriss Déby* (Paris, 2003). Le retrait d'Elf du projet pétrolier, en novembre 1999, a donné lieu à une interprétation inverse. Ce retrait a été vu comme le signe d'une détérioration des relations entre Déby et la France. Des manifestations antifrançaises ont eu lieu à N'Djaména au cours desquelles des pancartes ont accusé la France de « vouloir empêcher le développement du Tchad ». Pour clairement exprimer son mécontentement vis-à-vis du gouvernement français, Déby a ordonné l'expulsion de l'ambassadeur accusé d'interférence dans les affaires tchadiennes.

elle aurait pu en faire un modèle de partenariat applicable à d'autres projets en Afrique.⁶

Cependant, au Tchad, les problèmes politiques étaient patents. En plus de l'existence de quelques groupes rebelles menaçant le pouvoir central, un fossé de plus en plus grand s'était creusé entre les populations du Sud du pays abritant les champs pétrolifères et le régime, soupçonné de favoriser l'hégémonie économique et militaire des populations du Nord. Craignant que l'exploitation du pétrole ne contribue à accentuer davantage cette fracture, des opposants et militants des droits de l'homme avaient lancé à partir de 1998 une campagne destinée à obtenir des garanties pour la protection des droits des populations sudistes. Cette campagne faisait suite aux multiples violations des droits de l'homme dont s'était rendu responsable le régime Déby au cours d'opérations militaires contre les rebelles des Forces armées de la République fédérale (FARF) de 1997 à 1999.⁷

Afin d'empêcher tout soutien de la population aux insurgés, les forces armées avaient procédé à de nombreuses exécutions sommaires dans les zones rurales. Ces violences avaient également pour but d'éliminer toute résistance de la population au projet pétrolier en cours de négociation. En 1998, Ngarlédji Yorongar, l'un des nombreux opposants dénonçant ces abus, fut arrêté, ce qui donna une résonance internationale à la répression, ce que le gouvernement tenait paradoxalement à éviter.⁸

⁶ Pour de nombreux observateurs, en décidant de s'engager dans le projet pétrolier, la Banque mondiale a fait le pari que la réussite du projet constituerait d'une part un exemple pouvant être généralisé aux initiatives de lutte contre la pauvreté dans le Tiers Monde, et d'autre part, lui redonner du crédit face aux critiques remettant en cause (entre autres) ses politiques d'ajustement structurel en Afrique. Voir Eric Toussaint et Damien Millet, « La Banque mondiale dans de sales draps au Tchad », in *Les autres voies de la planète*, n°29 (Bruxelles, 2005).

⁷ En 1991, l'échec d'un coup d'Etat qu'ils avaient fomenté conduisit des officiers originaires du Sud du Tchad à créer un mouvement armé. Dénommé Conseil national pour la paix et la démocratie (CSNPD), cette rébellion a opéré dans la partie méridionale du Tchad jusqu'à la signature d'un accord de paix avec le gouvernement en 1994. Des éléments dissidents de cette rébellion, mécontents de la signature de l'accord, se sont regroupés au sein des Forces armées de la République fédérale (FARF) pour poursuivre la lutte armée. Cependant, qu'il s'agisse du CSNPD ou des FARF, ces deux mouvements ont cessé d'exister après l'assassinat de leurs leaders respectifs, Kette Nodji Moïse et Laokein Bardé, par les forces gouvernementales.

⁸ Voir « Violation des droits de l'homme au Tchad 1997-1998 », Amnesty International, 1998. Les violations des droits de l'homme au Sud du Tchad ont coïncidé avec celles de la junte militaire nigérienne contre la minorité Ogoni dans le delta du Niger. Les organisations de droits de l'homme ont établi très vite le parallèle entre le Sud du Tchad et le pays Ogoni, entre

Aidé par une conjoncture mondiale favorable et l'indulgence de la communauté internationale,⁹ le président Déby réussit cependant, jusqu'au début des années 2000, au prix d'une pratique autoritaire, à neutraliser les poches de rébellion dans le pays et à organiser des élections pluralistes. A l'entrée des années 2000, son régime et l'ensemble du pays donnaient alors une apparence de stabilité favorable à un investissement extérieur aussi lourd que celui requis pour la réalisation du projet pétrolier.¹⁰

B. ACCEPTATION TEMPORAIRE DES GARANTIES DE BONNE GOUVERNANCE

Au-delà du règlement des tensions politiques et sécuritaires suscitées par le projet, le gouvernement tchadien dut surtout apporter des garanties de bonne gestion des futurs revenus pétroliers pour obtenir l'engagement de la Banque mondiale. En promulguant le 11 janvier 1999, la loi n°001/PR/1999, le président Déby accepta le principe d'un partage équitable des revenus pétroliers. En effet, dans la version initiale de cette loi, 10 pour cent des revenus pétroliers directs devaient être réservés « au profit des générations futures » et versés sur un compte d'épargne ouvert dans une institution financière internationale. Les 90 pour cent restants devaient être versés sur des comptes domiciliés dans des établissements bancaires du Tchad. L'Etat devait ensuite dépenser 80 pour cent de cette somme dans les secteurs prioritaires fixés par la loi (santé publique et affaires sociales, enseignement, infrastructures, agriculture, élevage, eau), en affecter 5 pour cent à la région productrice et n'utiliser enfin que les derniers 5 pour cent pour ses dépenses de fonctionnement.

l'opposant Yorongar emprisonné au Tchad et le leader Ogoni Ken Saro-Wiwa pendu par les autorités nigérianes. Ceci a permis une forte mobilisation extérieure destinée selon Amnesty International, à éviter que le Sud du Tchad ne devienne un « nouvel Ogoni land ». Pour une lecture complémentaire des violences dans le delta du Niger, voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°135, *Nigeria: Ending Unrest in the Niger Delta*, 5 décembre 2007.

⁹ L'arrivée d'Idriss Déby au pouvoir en 1990 a coïncidé avec la fin de la Guerre froide, mais surtout le paradigme de la démocratisation des Etats africains en vertu duquel tout régime qui s'engagerait à promouvoir le pluralisme politique recevrait en retour le soutien des pays occidentaux.

¹⁰ Au début de l'an 2000, le Tchad donnait en effet l'impression d'avoir rompu avec la guerre civile. Certes, un mouvement rebelle armé comme le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) existait bien au Nord du pays, de même qu'une poche de contestation au Sud, dans la région des deux Logones. Cependant, aucune menace sérieuse ne pesait sur le pouvoir central qui, assuré de sa force, avait envoyé des troupes tchadiennes combattre en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

En outre, la loi stipulait que chaque fois qu'il voudrait engager des dépenses au titre des secteurs prioritaires, l'Etat devait obtenir l'aval du Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP), un organisme indépendant tchadien composé des représentants de l'Etat, de la société civile et des corps intermédiaires.¹¹ Avant d'autoriser les dépenses, le CCSRП devait vérifier que les dossiers de demandes de fonds déposés par le gouvernement tchadien étaient strictement conformes aux secteurs prioritaires visés par l'article 7 de la loi n°001/PR/1999.

Malgré les gages de transparence de cette loi, beaucoup d'observateurs y ont vu une violation du principe de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. Au Tchad comme à l'extérieur, des voix se sont élevées pour remettre en cause la loi n°001/PR/1999, accusée de promouvoir un nouveau mécanisme de mainmise des institutions financières internationales sur les ressources des pays pauvres.¹² Des opposants tchadiens, récupérant le crédo anti-impérialiste et anti-néocolonialiste, ont utilisé cet argument pour critiquer le gouvernement et le président Déby, accusés de ne pas avoir fait preuve d'une plus grande fermeté dans la préservation de la souveraineté du pays sur ses matières premières.¹³

¹¹ Le décret n°240/PR/MFE/03 du 1^{er} juillet 2003 créant la CCSRП stipule que ce collège est composé d'un magistrat membre de la Cour suprême, d'un député, d'un sénateur, du directeur du trésor national, du directeur national de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et quatre représentants de la société civile. Les membres du CCSRП sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Ils sont choisis par leurs pairs à l'exception du représentant du trésor national et du directeur national de la BEAC qui sont nommés par un décret du président de la République.

¹² De nombreuses associations antimondialistes, antilibérales ou partisans d'une réforme des institutions financières internationales, ont émis des réserves sur la véritable portée de la loi n°001/PR/1999. Elles ont craint que cette loi ne soit qu'une forme d'alibi permettant à des multinationales internationales de faire main-basse sur les richesses d'un pays pauvre et aux actionnaires de la Banque mondiale de réaliser de juteux profits. Voir Karine Gantin, « Tchad, pays de convoitises », *Regards*, 1^{er} mars 2006, version électronique disponible sur www.regards.fr/article/?id=2279.

¹³ En 2001, dans une communication au dixième séminaire communiste internationale, l'Action tchadienne pour l'unité et le socialisme (ACTUS) avait qualifié le projet pétrolier tchadien « de projet de recolonisation de l'Afrique dans le cadre de la mondialisation impérialiste et capitaliste ». Voir « La mondialisation impérialiste et capitaliste: une nouvelle arme de recolonisation de l'Afrique », communication de Ley Ngardigal Djimadoum, secrétaire général de l'ACTUS, au Séminaire communiste international, Bruxelles, 2-4 mai 2001, version électronique disponible sur www.icsbrussels.org/ICS/2001/2001fr/TchadActus.htm

De son côté, le pouvoir tchadien était mû par le souci d'obtenir enfin la participation de la Banque mondiale à un projet nécessaire pour sa survie. En effet, malgré l'apparente image de solidité et de sérénité qu'il s'efforçait de donner, le régime montrait des signes de vacillement¹⁴ et avait besoin de la réalisation du projet pétrolier pour se rélégitimer avant l'élection présidentielle de 2001. En dépit des conditions drastiques qu'elle semblait imposer, la loi sur la gestion des revenus pétroliers a ainsi servi à conforter la position du président Déby. En juin 2000, la Banque mondiale décida finalement de participer financièrement au projet ouvrant la voie en octobre au lancement officiel de la construction en trois ans, de l'oléoduc reliant les champs pétrolifères du Sud du Tchad au littoral atlantique camerounais. Déby pouvait alors se targuer de ce succès pour faire accepter sa réélection au premier tour de l'élection présidentielle du mois de mai 2001 malgré les accusations de fraude de l'opposition¹⁵ et renforcer également sa position au sein même de la coalition au pouvoir.

C. REALISATION DU REVE PETROLIER

Presque six ans après le début de l'exploitation pétrolière, la production quotidienne du Tchad oscille entre 170 000 et 200 000 barils par jour en fonction des contingences techniques de son extraction.¹⁶ Les champs pétrolifères actuellement en exploitation sont ceux de Komé, Miandoum, Moundouli, Nya, Maikeri et Bolobo, d'une capacité estimée à 977 millions de tonnes de barils et situés au Sud du Tchad, dans le département du Logone oriental.¹⁷

¹⁴ En effet, l'argument principal du régime tchadien, à savoir celui d'avoir ramené définitivement la stabilité au Tchad, commençait à ne plus faire recette à cause de la dissidence de Yousouf Togoïmi. Ministre de la Justice et membre de l'ethnie Gorane, Yousouf Togoïmi a démissionné de son poste pour créer le MDJT en 1997. Retranché dans le massif du Tibesti au Nord du Tchad, ce mouvement avait harcelé les troupes gouvernementales tout au long de 1998. Craignant que Togoïmi n'entraîne à sa suite d'autres cadres issus de l'ethnie Gorane, le régime tchadien a entamé des négociations avec le MDJT en 1999.

¹⁵ Bien que qualifiés d'acceptables à l'extérieur du Tchad, les conditions du déroulement de cette élection et les résultats ont été jugés non démocratiques par l'opposition tchadienne. Quelques jours après la proclamation des résultats, les adversaires du président Déby qui avaient appelé à des manifestations ont été tous arrêtés pour « troubles à l'ordre public ». Voir Rapport de Crisis Group, *Tchad: un nouveau cadre de résolution du conflit*, op. cit.

¹⁶ Entretien de Crisis Group, technicien tchadien, mai 2009.

¹⁷ Voir Renodji Djimrabaye, *Pétrole et dette. Cas du Tchad*, RE-SAPMC, (N'Djamena, 2005). Version électronique consultée sur www.oilwatch.org/2005/francais/documentos/deuda_tchad_fra.pdf.

Le brut tchadien est exploité par un consortium composé de trois compagnies: les compagnies américaines Exxon-Mobil (détenant 40 pour cent du capital du consortium) et Chevron (25 pour cent) et la compagnie Malaisienne Pétronas (35 pour cent).¹⁸ Initialement, sur chaque baril de pétrole vendu, le Tchad percevait 12,5 pour cent des royalties. En mai 2004, la renégociation d'une nouvelle convention entre le consortium pétrolier et le gouvernement tchadien a augmenté cette part, la faisant actuellement passer à 14,5 pour cent.

En plus, des réserves pétrolières ont été découvertes à Séguidi, dans le Kanem à l'Ouest ainsi qu'à Mougo dans le Chari Baguirmi, à 300 kilomètres au sud-ouest de N'Djamena. Selon la plupart des études prospectives, des bassins potentiels existeraient actuellement dans les régions de Doseo, Am Timam, Bongor, toutes situées au Sud. L'existence de ces bassins tendrait à long terme à faire du Tchad l'une des premières réserves pétrolières en Afrique alors qu'il n'occupe actuellement que le neuvième rang africain.

En 2004, le gouvernement tchadien a accordé un permis de recherche, d'exploration et d'exploitation dans la région de Bongor, à un consortium composé des compagnies Encana (Canada), Cliveden (Royaume-Uni) et la China National Petroleum Corporation (CNPC). En janvier 2007, Encana a cédé ses parts dans le consortium à la CNPC qui s'est retrouvée majoritaire dans ce nouveau projet d'exploitation.¹⁹ Cela a permis à la Chine de prendre une place prépondérante dans les prospections.²⁰ La CNPC est actuellement chargée des travaux d'exploration dans le bassin de Bongor et dans la région de l'Erdis (Nord-est du Tchad) mais également de l'exploitation du bassin de Sedigui, situé à une quarantaine de kilomètres de N'Djamena.²¹

Le 1^{er} juillet 2009, le Tchad est entré dans une nouvelle étape de son histoire pétrolière en lançant les travaux de construction de son deuxième oléoduc long de 301 kilomètres et destiné à relier le site pétrolier de Mougo à la future raffinerie de Djermaya, située à une quarantaine de kilomètres au nord de N'Djamena. Confiée à la CNPC,

la construction de la raffinerie satisferait les besoins locaux et sous-régionaux en produits pétroliers.²²

III. LE REVE FACE A LA REALITE

Les obstacles politiques initiaux à l'exploitation du pétrole s'expliquent en partie par la crainte de voir cette ressource se transformer à long terme, en une nouvelle source de déstabilisation du pays, au lieu d'un extraordinaire outil de développement. Cette crainte trouve son fondement dans la théorie du syndrome hollandais²³ selon laquelle une ressource comme le pétrole a immanquablement des effets perturbateurs pour l'équilibre socioéconomique des pays producteurs.

Selon les économistes, les gouvernements des pays producteurs ont tendance à délaisser les autres secteurs économiques traditionnels générant moins de devises, au profit du secteur pétrolier. Si les flux financiers générés par le pétrole ne sont pas équitablement repartis au sein de la population, des crises sociales surviennent dans les secteurs défavorisés de l'économie traditionnelle avec, à long terme, des conséquences pour la paix civile.²⁴ La malédiction pétrolière s'explique également par les effets pervers de l'alliance entre les élites locales bénéficiaires de la rente pétrolière et les acteurs extérieurs du secteur, leur offrant protection et soutien contre toute opposition.

A. MALEDICTION PETROLIERE?

En Afrique, la théorie du syndrome hollandais a trouvé son illustration la plus explicite au Nigéria. L'exploitation du pétrole, depuis les années soixante, n'a pas sorti le pays du sous-développement, mais a créé au contraire des disparités économiques. Dans le Sud du

¹⁸ Voir « Rapport bilan », Groupe international consultation du projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad-Cameroun, 15 juin 2009, accessible sur www.gic-iag.org/doc/GIC_Rapport_Bilan_15Juin2009.pdf.

¹⁹ Voir « CNPC buys ENCANA's Chad operations for USD 202.5 millions », Reuters, 12 janvier 2007.

²⁰ En outre, la Chine s'occupe d'un projet d'oléoduc et de la construction d'une raffinerie.

²¹ Entretiens de Crisis Group, journalistes tchadiens, mai 2009.

²² Selon le ministre tchadien du Pétrole, la capacité de production du site pétrolier de Mougo est estimée à un million de tonnes de barils par an. Le brut à extraire de ce champ sera transformé en produits pétroliers et d'hydrocarbures devant satisfaire la consommation au Tchad et dans les pays voisins. Seul l'excédent non traité sera destiné à l'exportation sur le marché mondial. Voir www.presidentetchad.org/lancement_travaux_champs_petrolier_01_07_09.htm.

²³ La théorie du syndrome hollandais fait référence aux difficultés rencontrées par l'économie hollandaise à la suite de l'exploitation des gisements de gaz naturel dans le Nord du pays.

²⁴ Pour une lecture détaillée de la théorie du syndrome hollandais et de ses applications en Afrique, voir Jean Philippe Koutassila, « Le syndrome hollandais: théorie et vérification empirique au Cameroun et au Congo », Centre d'économie du développement, Université Montesquieu Bordeaux IV, 2002. Version électronique accessible sur <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt24.pdf>.

Nigéria, l'extraction pétrolière s'est accompagnée d'une dégradation continue de l'environnement rendant difficile l'agriculture, l'élevage et la pêche qui constituent les secteurs économiques traditionnels de la population locale. En conséquence, les mécontentements sociaux latents sont allés croissants prenant au fil des années l'allure d'une véritable guerre civile contre le gouvernement central et les élites locales bénéficiaires de la rente pétrolière.²⁵ Au Congo Brazzaville, les ressources pétrolières ont également joué un rôle dans la guerre civile commencée en 1992. Elles permirent au pouvoir central du président Pascal Lissouba de se renforcer militairement pendant que son adversaire, Denis Sassou Nguesso, bénéficiait du soutien financier de la compagnie française Elf.²⁶

Au Tchad, bien avant l'exploitation du pétrole, l'attrait qu'exerceraient les ressources pétrolières avérées ou supposées auprès d'acteurs extérieurs a constitué une partie du conflit tchadien et de ses dynamiques internationales.²⁷ Dès les premières études démontrant la pré-

sence du pétrole dans le sous-sol du pays, différents acteurs et intérêts se sont positionnés dans la perspective des bénéfices qu'ils pouvaient en tirer. Les premiers concernés, à savoir les dirigeants politiques tchadiens, y ont placé une grande partie des espoirs de développement du pays, mais ont entendu aussi utiliser l'or noir pour attirer une clientèle intérieure et des appuis extérieurs, notamment d'Etats ou de multinationales occidentales et orientales à la recherche de matières premières.

La présence du pétrole a également attisé les rivalités inter-tchadiennes, suscitant des velléités irrédentistes ou des discours ambigus de la part d'acteurs politiques originaires des régions où les premières découvertes ont été faites. L'exemple le plus courant de ce point est celui de Ngarlédji Yorongar « député des 300 puits de pétrole », qui s'était fait le porte-parole des régions productrices.²⁸ Chantre d'une république fédérale rejetée par le pouvoir central, Yorongar a été à plusieurs reprises accusé par les autorités de prôner un discours d'exclusion vis-à-vis du Nord du Tchad qu'il voudrait, de ce point de vue, ainsi écarter du partage des revenus pétroliers. Se défendant d'avoir un tel projet, il affirme simplement refuser l'exploitation du pétrole si elle se réduit à la captation des revenus générés par un régime « clanique et corrompu ».²⁹

L'influence du pétrole dans le conflit tchadien actuel se manifeste à la fois par la convoitise que ses revenus attirent, et l'aggravation des dissensions internes au régime Déby et le durcissement des positions politiques qu'il facilite. Sans les ressources du pétrole, Déby ne pourrait sans aucun doute autant résister aux pressions politiques de ses opposants, civils ou militaires. Le pétrole lui

²⁵ Pour une lecture complémentaire des conséquences de la politique pétrolière au Nigéria, voir V. Idemiyor, « The role of the multinational oil companies in Nigerian federation » in *Indigenous Affairs*, 1994. Voir également les Rapports Afrique de Crisis Group N°118, *Nigeria: Fuelling the Niger Delta Crisis*, 28 septembre 2006 et N°135, *Nigeria: Ending Unrest in the Niger Delta*, 5 décembre 2007; et le Briefing Africa N°54, *Nigeria: Ogoni Land after Shell*, 18 septembre 2008.

²⁶ Sur le rôle du pétrole dans la guerre civile du Congo Brazzaville ainsi que les rapports entre les principaux protagonistes et les compagnies pétrolières, voir Patrice Yengo, *La guerre civile du Congo-Brazzaville 1992-2002. Chacun aura sa part* (Paris, 2006).

²⁷ Les sites internet et forums de discussions virtuels consacrés à l'actualité politique au Tchad reviennent souvent sur ce thème qui semble cristalliser, aux yeux d'une bonne partie de l'intelligentsia tchadienne, les causes externes du conflit dans le pays. L'occupation par la Libye de la bande d'Aozou, le soutien du Nigéria à certaines factions armées tchadiennes au cours de la guerre de 1979, la présence quasi permanente des troupes françaises et l'implication du Soudan dans les rébellions successives ont ainsi été expliqués par l'attrait des richesses du Tchad. A la Libye, il a été prêté le projet de faire main basse sur l'uranium que recèlerait le sous-sol de la bande d'Aozou, tandis que le Nigéria aurait voulu profiter de la déliquescence de l'Etat tchadien pour détourner les ressources halieutiques du Lac Tchad. Quant à la France, son intérêt a été expliqué par son projet de faire du Tchad un élément stratégique de sa politique postcoloniale en Afrique, via une présence militaire et un soutien politique permanent contre ses puissants voisins (Libye, Nigéria, Soudan). Pour un exposé de ces différentes thèses, voir également Géraud Magrin, *Le Sud du Tchad en mutations, des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, op. cit.; François-Xavier Verschave, *Tchad, pétrole et dictature. Noir silence: qui arrêtera la Françafrique?* (Paris, 1999); et Ngarlédji Yorongar, *Le prix du pétrole tchadien, TIII: la*

braderie du pétrole tchadien et ses graves conséquences, (N'Djamena, 1999)

²⁸ Fondateur de Fédération, action pour la République (FAR), Ngarlédji Yorongar est un opposant qui a constamment refusé de collaborer avec le régime d'Idriss Déby. Cette opposition radicale lui a valu à plusieurs reprises d'être arrêté et, selon ses déclarations, d'être torturé. Après l'attaque rebelle de février 2008, il a été arrêté puis libéré et contraint à l'exil en France. Les motifs de cette arrestation n'ont pas été clairement établis par les autorités tchadiennes. Yorongar est rentré à N'Djamena en décembre 2008 après avoir accusé les autorités françaises d'avoir voulu l'éloigner définitivement du Tchad. Son site internet www.yorongar.com relate régulièrement « l'acharnement » dont il se dit l'objet de la part des autorités françaises qu'il accuse de complicité avec celles du Tchad. Interrogé en juillet 2009 sur ses relations avec Yorongar, le président Déby a nié l'avoir fait arrêter et torturé, admettant simplement « avoir un problème de communication personnelle avec cet opposant ». Voir Idriss Déby Itno, « Je ne suis ni un tueur ni un dictateur », *Jeune Afrique*, n° 2531, 20 juillet 2009.

²⁹ Voir Géraud Magrin, « Le pétrole contre l'enclavement, un enjeu de la mondialisation au sud du Tchad », *Labyrinthe*, 16 (2003), version électronique disponible sur <http://labyrinthe.revues.org/index308.html>.

permet aisément de corrompre ou coopter les uns, et de s'opposer militairement aux autres.

La remise en cause du système initial de gestion a débouché sur la mise en place d'un système opaque de gestion des revenus pétroliers. Tandis qu'une grande part des ressources est affectée à l'effort de guerre et au rééquipement de l'armée nationale, d'importants fonds sont également consacrés à des investissements physiques (construction des routes, de bâtiments publics, d'établissements d'enseignements) au titre des « grands travaux présidentiels ».³⁰ Si des investissements physiques sont des réalisations a priori positives, les conditions obscures d'attribution des marchés publics donnent lieu à des surfacturations et au détournement d'énormes sommes financières au bénéfice de proches du pouvoir. En définitive, tout en augmentant la masse monétaire en circulation dans le pays et les recettes de l'Etat, les ressources pétrolières ont accru les dépenses publiques et ont favorisé le déséquilibre budgétaire. La gestion opaque qui les caractérise contribue également à étendre le contrôle du régime sur différents secteurs de la société, y compris au sein des mouvements d'opposition.

B. LES RECETTES PETROLIERES DANS LA STRATEGIE DE CONSERVATION DU POUVOIR

La remise en cause du système initial de gestion des revenus pétroliers s'est concrétisée par la signature le 11 janvier 2006 d'un amendement à la loi n°001/PR/1999. La nouvelle loi n°002/PR/2006 annula le versement des 10 pour cent des revenus pétroliers destinés aux générations futures dans un compte d'épargne ouvert dans une institution financière internationale. Désormais ces fonds sont ajoutés aux 90 pour cent destinés aux secteurs prioritaires, ce qui signifie que l'Etat tchadien récupère l'intégralité des revenus pétroliers directs. En outre, la liste des secteurs prioritaires a été modifiée, l'énergie, la justice, la sécurité et l'administration territoriale venant s'ajouter aux secteurs sociaux. Tous ces changements opérés malgré l'opposition de la Banque mondiale ont

³⁰Le site internet de la présidence du Tchad qualifie l'actuel mandat du président Déby de « mandat social » consacré à des réalisations en faveur des plus pauvres et d'infrastructures pour moderniser le Tchad. De fait, il a créé un bureau des grands travaux présidentiels rattaché à la présidence de la République et dont le rôle est de mettre en œuvre les différents travaux d'infrastructures (routes, écoles, immeubles, hôtels) décidés par le président et ses collaborateurs. Une partie des travaux décidés sont financés par le budget propre de la présidence. Cependant, le bureau des grands travaux présidentiels soumet également des projets au ministère des Infrastructures et financés directement par le budget général de l'Etat. Entretiens de Crisis Group, journaliste tchadien, juin 2009.

permis une mainmise totale du pouvoir sur l'utilisation des recettes pétrolières.

1. Le processus de reprise en main des recettes pétrolières par le gouvernement

En janvier 2006, pour sanctionner la décision des autorités de réviser la loi n°001/PR/1999, la Banque mondiale a annoncé la suspension de tous ses programmes en faveur du pays et le blocage des revenus pétroliers versés au Tchad. Loin de reculer, les autorités se sont engagées dans un bras-de-fer, assurées de disposer de deux atouts qui, à long terme, jouaient en leur faveur. Il s'agit des pressions, voire du chantage qu'elles pouvaient exercer localement sur les compagnies pétrolières et surtout de l'arrivée de la Chine dans le secteur pétrolier.

Immédiatement après la décision de la Banque mondiale, le gouvernement a ordonné aux compagnies pétrolières de lui verser directement les revenus pétroliers faute de quoi il les contraindrait à suspendre toutes leurs activités. Ajoutant à la surenchère, le Tchad a donné jusqu'à la fin du mois de mai 2006 à la Banque mondiale pour lever les sanctions sinon il arrêterait purement et simplement l'extraction de tout brut de son sol. Par la suite, le ministre de l'Economie annonça le 7 janvier 2006 que le gouvernement était ouvert à des négociations pour trouver une solution prenant en compte « les intérêts souverains du pays ».³¹

En avril 2006, une offensive des rebelles du Front uni pour le changement (FUC) soutenus par le Soudan faillit renverser le pouvoir de N'Djamena.³² Face au risque de voir s'y installer un régime islamiste allié à Khartoum, les partenaires occidentaux du Tchad firent pression sur la Banque pour qu'elle assouplisse ses positions.³³ Le compromis prit la forme d'une reprise des programmes de la Banque mondiale au Tchad en échange de l'engagement du gouvernement de consacrer 70 pour cent des dépenses prévues dans le cadre du budget de l'Etat pour l'année 2007, à des programmes de lutte contre la pauvreté.³⁴

Cependant, suite aux différentes offensives rebelles de novembre 2006, octobre 2007 et février 2008, le gouvernement décréta par trois fois l'état d'urgence sur

³¹Point de presse du ministre tchadien de l'Economie et du plan, 7 janvier 2006.

³²Voir Rapport de Crisis Group, *Tchad: un nouveau cadre de résolution du conflit*, op. cit.

³³Voir David Mascré, « Course aux hydrocarbures, crise du Darfour, déstabilisation régionale: le Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers », Institut Thomas More, working papers n°9, série géopolitique africaine, 2007.

³⁴Voir communiqué conjoint de la Banque mondiale et du gouvernement tchadien, le 26 avril 2006.

tout ou une partie du territoire.³⁵ A l'occasion de l'état d'urgence du 15 février 2008,³⁶ des dépenses publiques extrabudgétaires estimées à plus de 300 millions de dollars auraient été alors autorisées par ordonnance.³⁷ Le décret n°192/PR/2008 portant suspension des procédures de passation des marchés publics et de contrôle des dépenses publiques servit à la même période d'instrument légal justifiant l'utilisation extrabudgétaire des ressources pétrolières. Tous les mécanismes de contrôle sur la gestion des revenus pétroliers furent de facto progressivement démantelés.

Invoquant la rotation réglementaire au sein du CCSRP, le gouvernement tchadien obtint le remaniement de ses membres, avec le départ du représentant de l'Union des syndicats du Tchad (UST) et des deux représentants de la société civile, remplacés par leurs pairs jugés plus conciliants. Par la suite, un décret du 16 avril 2007 apporta des modifications au fonctionnement du CCSRP. Initialement, le gouvernement tchadien disposait de quinze jours pour examiner les rapports du CCSRP³⁸ avant leur publication. Ce délai fut rallongé de trente jours sans explication officielle, donnant ainsi tout le temps nécessaire au gouvernement pour rendre les conclusions des rapports conformes à ses intérêts. Les changements effectués dans la composition du CCSRP ont de plus débarrassé le gouvernement de tout contrôle sourcilieux, et il s'est alors lancé dans des dépenses publiques sommairement justifiées, avec des conséquences budgétaires qui pourraient s'avérer désastreuses à long terme.³⁹

³⁵ Voir à ce propos, le Rapport annuel 2009 pour l'Afrique subsaharienne de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, accessible sur www.fidh.org/IMG/pdf/AFR-FR.pdf. Ce rapport fait état de menaces et d'intimidation à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme ou de militants anti-corruption.

³⁶ L'état d'urgence du 15 février 2008 a permis également l'adoption le 26 février, de « l'ordonnance n°5 portant régime de la presse » qui introduit de nouveaux délits de presse comme « la collaboration avec l'ennemi », « l'atteinte à la sûreté de l'Etat », « l'offense au chef de l'Etat » ou « la haine tribale ou religieuse ». Voir *ibid.*

³⁷ Entretiens de Crisis Group, membre de la société civile tchadienne, mai 2009.

³⁸ La devise du CCSRP est de « Faire en sorte que l'exploitation du pétrole du Tchad soit une manne et non une malédiction » traduit à elle seule tous les espoirs placés dans cette institution qui, en définitive, n'aura pas disposé des moyens et surtout de l'appui nécessaires pour accomplir la lourde tâche qui lui a été assignée.

³⁹ Le rythme actuel des dépenses publiques rend le budget annuel de l'Etat tchadien vulnérable aux facteurs conjoncturels comme la situation sociopolitique ou la volatilité du prix du baril sur le marché international. Par conséquent des réaménagements budgétaires s'avèrent parfois nécessaires en cours d'exercice.

En définitive, selon le rapport bilan du Groupe international consultatif (GIC) du projet pétrolier tchadien,⁴⁰ de 2003 à 2008 les compagnies pétrolières ont « versé au Tchad plus de 4,3 milliards de dollars en recettes pétrolières, dépassant largement les estimations de départ ». ⁴¹ Selon le même document, ce montant représente « 250 pour cent des recettes attendues sur 25 ans par le Tchad alors que les programmes de capacitation à la gestion des ressources pétrolières ne sont pas encore assimilés ». C'est donc une importante manne financière dont bénéficient les autorités, ce d'autant plus que les estimations du GIC ne prennent en compte que les revenus directs du pétrole à l'exclusion des recettes indirectes.⁴²

Selon les experts rencontrés par Crisis Group, les chiffres des revenus indirects occasionnés par les taxes et redevances des compagnies pétrolières sont difficiles à établir mais s'avèrent certainement supérieurs à ceux des

Voir « La lettre de Transparence », no. 52, Observatoire de la gestion des revenus pétroliers, N'Djamena, 2009.

⁴⁰ Il convient de préciser ici que l'approbation, en 1999, du projet pétrolier par la Banque mondiale, a été suivie de la mise en place du Groupe international consultatif (GIC), un organisme international destiné à suivre les différentes étapes de la réalisation du projet. La création du GIC a été encouragée par le président de la Banque mondiale (à l'époque, James Wolfensohn). Le souci de la Banque mondiale était de mettre en place un organisme rattaché à elle mais statutairement indépendant, composé d'experts internationaux pouvant conseiller les différentes parties prenantes du projet pétrolier. Le rôle de cet organisme était de fournir un regard extérieur indépendant, mais surtout d'accentuer le caractère novateur et modèle du projet pétrolier tchadien. Les Etats du Tchad et du Cameroun (où circule l'essentiel de l'oléoduc), de même que le consortium pétrolier ont accepté la création du GIC avec un mandat de dix ans, de 1999 à 2009. Jusqu'à l'expiration de son mandat en juin 2009, le GIC était composé des personnalités suivantes: Dick De Zeew (néerlandais), Mamadou Lamine Loum (sénégalais), Jacques Gérin (canadien), Jane Isabel Guyer (américaine), Abdou El Mazide Ndiaye (sénégalais). Le GIC a conduit plusieurs missions de terrain au Tchad et au Cameroun afin de recueillir les points de vue des populations locales et des informations sur les politiques publiques liées aux revenus pétroliers. Ces missions ont été suivies de nombreux rapports et recommandations. Pour de plus amples informations sur la mission du GIC, son fonctionnement et ses rapports, voir son site internet www.gic-iag.org ainsi que son rapport bilan publié le 15 juin 2009 et dont la version électronique est accessible sur www.gic-iag.org/doc/GIC_Rapport_Bilan_15Juin2009.pdf.

⁴¹ Voir *ibid.*

⁴² Les revenus dits directs couvrent la part qui revient au Tchad sur chaque baril de pétrole vendu. Les revenus indirects sont les produits des taxes et redevances fiscales versées par les compagnies pétrolières opérant au Tchad. Entretiens de Crisis Group, fonctionnaire du ministère tchadien des Finances, juin 2009.

revenus directs.⁴³ Annuellement, les revenus indirects sont estimés à 60 pour cent des recettes pétrolières du Tchad. En 2007, ils ont atteint 132 milliards de francs CFA, soit environ 290 millions de dollars.⁴⁴

2. Pétrole et clientélisme politique

« La ville de N'Djamena d'aujourd'hui n'est pas celle des années 1990 »,⁴⁵ cette déclaration du président Déby résume à elle seule l'autosatisfaction des autorités quant à la réussite de l'utilisation en cours d'une grande partie des recettes pétrolières dans des « grands travaux publics ». ⁴⁶ A première vue, cette déclaration traduit une réalité visible lorsque l'on parcourt la capitale tchadienne: des dizaines de rues ont été bitumées, des bâtiments publics, des écoles et des hôpitaux ont été construits, de nombreux autres chantiers sont actuellement en cours.⁴⁷ Cependant, ces travaux cachent également une autre réalité, celle du système opaque qui entoure l'octroi des marchés publics conduisant à la mise en place d'un réseau clientéliste destiné à renforcer la mainmise du régime sur tous les secteurs de la société.

Le ministère des Infrastructures est la pierre angulaire de ce système.⁴⁸ C'est le ministère qui bénéficie actuel-

lement de la plus grosse enveloppe budgétaire après le ministère des Finances. Selon le budget général de l'Etat pour l'année 2009, le ministère des Finances vient en tête des allocations budgétaires avec un montant de 142 milliards de francs CFA (306 millions de dollars), suivi du ministère des Infrastructures avec 136 milliards (294 millions de dollars) puis du ministère de la Défense nationale avec 101 milliards (218 millions de dollars), du ministère de l'Education nationale avec 87 milliards (188 millions de dollars) et du ministère de la Santé publique avec 55 milliards (119 millions de dollars).⁴⁹

Dans le dispositif des travaux publics, le ministère des Infrastructures joue un véritable rôle de hub financier auquel sont transférés tous les crédits d'investissements des autres ministères. Lorsque lesdits ministères veulent réaliser des travaux, ils doivent en soumettre le projet au ministère des Infrastructures qui est seul chargé d'attribuer les marchés.⁵⁰ Selon les entretiens réalisés par Crisis Group, ce système permet la monopolisation de tous les crédits d'investissements par un proche du président et l'attribution des marchés publics au gré à gré,⁵¹ sans une procédure transparente d'appels d'offre. La corruption qui gangrène l'attribution de ces marchés empêche l'exercice de la règle de garantie lorsque la qualité des réalisations est défectueuse.⁵²

⁴³ Divers entretiens de Crisis Group, juin-juillet 2009.

⁴⁴ Voir Cheikh Yérim Seck, « Où va l'argent du pétrole? », *Jeune Afrique*, n°2525, juin 2009.

⁴⁵ Voir interview du président Déby sur la chaîne France 24, le 12 juillet 2009.

⁴⁶ Selon l'expression officielle reprise par la presse gouvernementale tchadienne.

⁴⁷ En outre, le problème récurrent d'énergie électrique auquel la capitale tchadienne est confrontée depuis des décennies rend beaucoup de ces réalisations peu fonctionnelles. A peine 12 pour cent des besoins électriques de N'Djamena sont actuellement couverts. La ville fait face à des délestages électriques fréquents. Voir Anne-Claire Poirson, « Où est passé l'argent du pétrole tchadien? », *Le Monde Diplomatique*, 2005. A plusieurs reprises, la Société tchadienne d'eau et d'électricité a investi, avec la garantie de l'Etat tchadien, dans des projets destinés à renforcer sa capacité de production, mais à chaque fois cela a débouché sur des échecs. Le 10 juin 2009, le site internet de la présidence du Tchad a annoncé l'acquisition par le gouvernement d'une centrale électrique d'un montant de 48 milliards de francs CFA (un peu moins de 115 millions de dollars). A cette occasion, le ministre tchadien des Infrastructures a déclaré que « L'électricité sera permanente dans tous les foyers tchadiens d'ici dix-huit mois ». Voir www.presidentetchad.org/centrale_electrique.htm.

⁴⁸ Le ministre d'Etat chargé des infrastructures depuis plus de trois ans, M. Adoum Younousmi, est un proche du président Déby. Les observateurs du système politique tchadien lui attribuent un accès direct au président et lui prêtent le rôle de premier ministre bis. De fait, son rôle central dans le système du pouvoir a pu être constaté lors de l'attaque rebelle du mois de mai 2009 au cours de laquelle il a exercé les fonctions de mi-

nistre de la Défense par intérim. Entretiens de Crisis Group, journalistes tchadiens, mai 2009.

⁴⁹ Voir « Budget général de l'Etat 2009 », République du Tchad, ministère des Finances.

⁵⁰ Voir interview du ministre tchadien des Infrastructures accordée à *Tchad et Culture*, n°261-262, N'Djamena, février 2008, accessible sur www.cefod.org/spip.php?article1727.

⁵¹ Un contrat public est dit de gré à gré, lorsque l'Etat choisit d'attribuer directement un marché public à un prestataire unique sans avoir préalablement lancé un appel d'offres. Selon le Code tchadien des marchés publics, la procédure de gré à gré est soumise à des conditions parmi lesquelles la preuve que le marché à exécuter ne peut être satisfait que par le prestataire choisi. Voir le nouveau Code tchadien des marchés publics institué par décret n°503/PR/PM/SGG/2003. Ce Code des marchés publics fixe les règles de transparence, de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics.

⁵² « La qualité de nombreuses réalisations démontre que les marchés sont attribués sans véritable contrôle. Il y a des risques que certains bâtiments aient une durée de vie limitée et s'écroulent un jour ». Entretiens de Crisis Group, journaliste tchadien, mai 2009. Selon *Tchad et Culture*, certaines entreprises abandonnent les chantiers entamés, mais reçoivent néanmoins des procès-verbaux de réception de l'ouvrage. C'est le cas d'une école dans le Biltine (Est du Tchad), non construite, mais dont le procès-verbal fictif de réception a été signé par les responsables du ministère de l'Education nationale. Voir « Exécution des marchés publics: un total cafouillis », *Tchad et Culture*, n° 261-262, N'Djamena, février 2008, accessible sur www.cefod.org/spip.php?article1744.

Pour remédier à cette carence, les différents rapports du CCSRP ont recommandé le respect scrupuleux des règles du code des marchés publics ou la saisine de la Cour des comptes, mais aucune suite n'a été donnée à ces recommandations.⁵³ Selon le code tchadien des marchés publics, les contrats de travaux, fournitures et services dont le montant est égal ou dépasse 10 millions de francs CFA sont soumis à l'approbation du ministre des Finances qui agit par délégation du président. Cependant, selon les informations recueillies par Crisis Group, les responsables publics contournent cet obstacle en réduisant les montants et en fractionnant les contrats.⁵⁴

Ce manque de transparence dans la politique des travaux publics et l'utilisation des fonds pétroliers a permis l'enrichissement des cadres du régime qui ont investi dans des constructions immobilières dans des quartiers périphériques de N'Djamena et l'acquisition de véhicules haut de gamme. Sur le plan politique, il permet d'entretenir une clientèle redevable au pouvoir. Les travaux publics réalisés dans la capitale servent aussi à embellir l'image du régime présenté comme l'acteur unique de la modernisation de la société. De ce point de vue, ils participent étroitement au processus de l'utilisation des recettes pétrolières comme arme politique.

Sur le plan économique, les indicateurs du Tchad sont révélateurs de la stagnation du pays malgré la manne financière pétrolière. A la fin de l'année 2007, l'exploitation pétrolière a rapporté 1,22 milliards de dollars à l'Etat, mais sans améliorer le quotidien des 10 millions des Tchadiens. En 2008, le Tchad a été classé 170^{ème} sur 177 pays selon l'indice de développement humain calculé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), pour une espérance de vie moyenne de cinquante ans. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant qui était de 650 dollars en 2007, est retombé à 550 dollars en 2008. Le taux d'inflation a atteint 8,1 pour cent alors qu'il était de moins 9 pour cent en 2007.⁵⁵ Cette augmentation de l'inflation dépasse largement la moyenne des autres pays de la Commu-

nauté des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC) dont le Tchad fait partie.⁵⁶

C. AGGRAVATION DES CONVOITISES ET GRIEFS POLITIQUES

L'entrée du Tchad dans l'ère pétrolière a coïncidé avec une série d'événements porteurs d'incertitudes pour le pays, dont la mutinerie du 16 mai 2004, au sein de la garde rapprochée du président Déby. Les causes de la mutinerie de mai 2004 demeurent peu claires. A l'époque, le gouvernement tchadien avait qualifié les revendications des mutins de « simples besoins sociaux » afin de démentir les rumeurs selon lesquelles Déby faisait de plus en plus face à l'opposition de son clan Zaghawa, mécontent du manque de soutien du Tchad aux rebelles Zaghawa du Darfour.⁵⁷ Les mutins, qui se sont très vite retranchés à l'Est du pays, voulaient probablement aussi tirer profit des tensions sociales montantes à N'Djamena. En effet, durant la même période, le gouvernement tchadien faisait face à de nombreux contestations sociales et mouvements de grèves, en raison de l'absence d'amélioration des conditions de vie des populations malgré la manne pétrolière.⁵⁸

Sur le plan politique, dès le mois de novembre 2003, Déby lança des ballons d'essai sur la possibilité d'une modification de la constitution lui permettant de briguer un troisième mandat présidentiel. Moins d'un mois après le début de l'exploitation pétrolière, le congrès ordinaire du Mouvement patriotique du salut (MPS), le parti du président, avait, sans faire directement référence au rallongement du mandat présidentiel, réclamé la modification de la constitution afin de « l'adapter aux réalités du pays ». Dans leur motion finale, les congressistes du MPS réclamaient notamment la continuité du pouvoir,

⁵³ Voir « Rapport annuel 2007 », CCSRP, accessible sur www.ccsrp.org/rapport/rapport2007/annuel2007.htm. En outre, selon les rapports 2004 et 2005 du CCSRP, « beaucoup d'entreprises ont disparu abandonnant les chantiers ». Certaines entreprises construisent des ouvrages de dimensions plus petites que prévues. Lors des missions du CCSRP, les documents comptables sont inaccessibles ou grossièrement manipulés.

⁵⁴ Entretiens de Crisis Group, organisations de la société civile tchadienne, mai 2009.

⁵⁵ L'ensemble de ces indicateurs sont extraits des *Perspectives économiques en Afrique, 2009* dont la version électronique est accessible sur www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/central-africa/chad/#/overview.

⁵⁶ La CEMAC est une communauté économique regroupant en plus du Tchad, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo-Brazzaville, le Gabon et la Guinée équatoriale. L'ensemble de ces pays partagent en commun une banque centrale unique, la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). Ils ont également une monnaie commune avec huit autres pays d'Afrique de l'ouest, le franc CFA. Le pacte de convergence économique de la CEMAC fixe à 3 pour cent le seuil d'inflation limite que les pays membres doivent s'efforcer à ne pas dépasser afin de ne pas entraîner des répercussions négatives sur l'ensemble des six autres pays.

⁵⁷ « Rivalités zaghawa », Radio France Internationale, 22 octobre 2005, disponible sur www.rfi.fr/actufr/articles/070/article_39329.asp.

⁵⁸ Entretiens de Crisis Group, journaliste tchadien, juin 2009.

afin « de pérenniser l'entrée du Tchad dans l'ère pétrolière ».⁵⁹

Cependant, plusieurs proches du président ayant participé à la gestion du dossier pétrolier, nourrissaient en silence des ambitions personnelles. Selon la plupart des témoignages, il s'agissait en particulier des frères jumeaux Tom et Timane Erdimi. Mécontents du processus de révision constitutionnelle enclenché par Déby et la montée en puissance de son fils Brahim aujourd'hui décédé,⁶⁰ les Erdimi souhaitaient en fait un retrait du président et son remplacement par l'un d'entre eux. Le refus de Déby de se prêter à un tel scénario expliquerait en grande partie les tentatives de coup d'Etat de mai 2004 puis celui de mars 2006 ayant conduit au départ en rébellion des frères Erdimi.⁶¹ Les Erdimi, comme les

autres principaux leaders de la rébellion, reprochent surtout à Déby d'avoir voulu les écarter de la gestion des nouvelles ressources du pays et d'avoir hermétiquement verrouillé toutes les possibilités d'alternance interne au sein du pouvoir.⁶²

Cet épisode montre combien les retombées financières du pétrole ont attisé les convoitises parmi les proches du président et ont accéléré la fragmentation de son régime. Au sein même de son groupe ethnique Zaghawa, les rivalités se sont aussi manifestées par l'assassinat, en septembre 2003, de l'homme d'affaire Acheikh Ibni Oumar Youssouf. De l'ethnie Zaghawa, mais de nationalité soudanaise, celui-ci était le président de la Chad Petroleum Company, une société à qui le gouvernement avait confié le projet de construction d'un oléoduc reliant le site pétrolier de Sédigui à une raffinerie située à N'Djamena. En concurrence avec d'autres hommes d'affaires Zaghawa proches du pouvoir, Youssouf aurait été assassiné sur ordre de ces derniers. Ses assassins furent appréhendés et exécutés après un procès expéditif, afin, selon la plupart des sources, d'éviter qu'ils ne divulguent les identités de leurs commanditaires.⁶³

⁵⁹ Interrogé à l'époque sur cette motion, Déby s'est subtilement défendu de « rester indéfiniment au pouvoir ». « Révision pour un troisième mandat présidentiel », Radio France Internationale, 5 juin 2005, disponible sur www.rfi.fr/actufr/articles/066/article_36625.asp. Manifestement, les réactions à l'époque isolées, voire timides des partis de l'opposition ont convaincu le président de les prendre de vitesse en faisant adopter, par l'Assemblée nationale, en mai 2004, le principe d'une révision constitutionnelle. La mise en place par l'opposition d'une Coalition des partis pour la défense de la constitution (CPDC) a été une réaction bien tardive car le processus était déjà en marche. Entretiens de Crisis Group, responsable politique tchadien, octobre 2008.

⁶⁰ La nomination, en 2003, de Brahim Déby, le fils aîné du président tchadien, comme conseiller à la présidence, a été perçue comme la volonté du chef de l'Etat d'en faire son successeur. Selon les témoignages, cela a été vivement contesté au sein du cercle présidentiel (Voir « New first lady captivates Chad », *The Washington Post*, 2 mai 2006). Après avoir été arrêté en France, en mai 2006, pour son implication dans une bagarre, Brahim Déby a été écarté du cabinet présidentiel. Le 2 juillet 2007, il a été retrouvé mort dans le sous-sol de son appartement parisien après avoir vraisemblablement été attaqué par plusieurs individus. Jusqu'à présent, les circonstances et les causes de son meurtre demeurent inconnues même si la police française a privilégié l'hypothèse d'un crime crapuleux. Le 28 novembre 2008, la police française a annoncé l'arrestation de cinq personnes pouvant être liées à sa mort. Voir « Breakthrough in Chad president's son murder », Agence France-Presse, 28 novembre 2008.

⁶¹ A cette époque, au sein du cercle présidentiel, trois personnes s'occupaient directement de la gestion du dossier pétrole. Il s'agissait de Timane Erdimi, secrétaire général de la présidence, d'Abderamane Dadi, secrétaire général adjoint de la présidence et coordonnateur officiel du projet pétrolier, et d'Ahmed Lamine Ali, ministre du Développement et de la promotion économique. Une rivalité sourde aurait opposé les deux premiers. Timane Erdimi qui est le neveu du président aurait émis à plusieurs reprises des critiques sur les négociations avec les compagnies pétrolières menées par Abderamane Dadi, un Gorane. Abderamane Dadi et Ahmed Lamine Ali décédèrent le 16 février 2001 dans un accident d'avion. De re-

tour de mission, leur avion s'est écrasé quelques minutes avant son atterrissage sur l'aéroport de N'Djamena. Le mauvais temps a été retenu comme la cause du crash. Après la mort de Dadi, la gestion du dossier pétrole a été confiée à Tom Erdimi, frère jumeau de Timane Erdimi. En 2006, après l'échec d'un coup d'Etat qu'ils auraient fomenté, les deux frères jumeaux ont rejoint la rébellion armée combattant le régime de Déby. Suite à cette dissidence, le président a accusé les frères Erdimi de détournement des fonds pétroliers. Entretiens de Crisis Group, journalistes tchadiens, juin 2009. Voir aussi « Le gouvernement tchadien confirme l'échec d'un coup d'Etat », *Panapress*, 15 mars 2006.

⁶² Lors de l'entrée des rebelles dans N'Djamena en février 2008, le siège du ministère du Pétrole a été saccagé, brûlé et pillé. Après la bataille de N'Djamena sanctionnée par le retrait des troupes rebelles, le pouvoir tchadien a indiqué que le saccage des bâtiments du ministère du Pétrole avait été ordonné par le chef rebelle, Timane Erdimi qui souhaitait détruire des archives de l'époque où il gérait le dossier pétrolier au sein de la présidence. La rébellion a démenti cette accusation affirmant que le bâtiment a été pillé par la population. Selon les informations recueillies par Crisis Group, les troupes rebelles ont bien pénétré au siège du ministère du Pétrole, sans que l'on puisse dire exactement si c'était pour y détruire des archives ou symboliquement pour prendre possession d'un bâtiment qui représente la puissance financière du régime. Entretiens de Crisis Group, habitants du quartier Diguel, mai 2009.

⁶³ Cette affaire avait contribué à envenimer les relations entre N'Djamena et Khartoum car l'homme d'affaire assassiné était un député du parti du Congrès national au pouvoir au Soudan. Il semble avéré que l'exécution rapide de ses assassins était un moyen d'étouffer une affaire potentiellement compromettante pour le pouvoir tchadien. A noter enfin que le projet de cons-

Face à cette fébrilité à l'intérieur du pouvoir et au sein des élites de l'Est, le Sud apparaît comme une région pacifiée. Les répressions brutales ayant suivi les rébellions dans cette région ont fini par y décourager toute tentative de soulèvement.⁶⁴ Les Forces armées de la République fédérale (FARF) qui étaient le dernier mouvement armé encore en activité dans le Sud a été vaincue par l'armée gouvernementale en 1998.⁶⁵ Depuis l'anéantissement des FARF, le Sud est quadrillé par un imposant dispositif sécuritaire destiné à sanctuariser la zone pétrolifère.⁶⁶

A plusieurs reprises, la rébellion de l'Est a annoncé vouloir déplacer son théâtre d'action vers le Sud du pays, sans que ces menaces soient suivies d'effet. Il semble que dans l'état actuel du conflit, l'hypothèse d'une rébellion opérant au Sud à proximité des champs pétrolifères ne soit pas possible en raison du quadrillage sécuritaire.⁶⁷ En plus des forces de l'ordre et des agents de renseignements tchadiens, le consortium pétrolier international dispose également d'une cellule d'information destinée à relayer toute menace à l'encontre de ses

truction de la raffinerie de Farcha a été abandonné à la suite de cet assassinat, le gouvernement tchadien n'y ayant plus donné suite. Entretiens de Crisis Group, magistrat et journaliste tchadiens, mai 2009.

⁶⁴ Les populations du Sud gardent encore en mémoire le souvenir des massacres des années 1980 ayant accompagné la campagne de pacification de la région menée par le régime d'Hissène Habré contre des groupes rebelles autonomistes. Le président Déby qui était à l'époque le chef d'état-major des troupes d'Hissène Habré, a été à plusieurs reprises accusé d'avoir mené cette campagne marquée par de nombreuses violences contre les civils. Il a rejeté ces accusations affirmant n'avoir été qu'un simple exécutant. De fait, les massacres des années 1980 ont contribué à décourager tout soulèvement armé d'envergure au Sud du Tchad tant la crainte d'une répression indistincte contre la population y est encore grande.

⁶⁵ Leur leader Laokein Bardé Frisson a été assassiné en mai 1998, à la suite d'un guet-apens tendu par l'armée tchadienne.

⁶⁶ Sans une autorisation officielle, il est actuellement impossible de circuler dans les zones où se situent les sites pétroliers. L'omniprésence de la gendarmerie tchadienne et des agents de renseignements de l'Agence nationale de sécurité (ANS) permet aux autorités tchadiennes d'avoir un quadrillage sécuritaire rigoureux des régions productrices. Entretien de Crisis Group, Sud du Tchad, mai 2009.

⁶⁷ A la fin du mois de mai 2009, les autorités tchadiennes ont facilement appréhendé Charles Massi, un des leaders de la rébellion centrafricaine qui comptait rejoindre le Nord de la Centrafrique en traversant la frontière sud du Tchad. Selon les informations recueillies par Crisis Group, les activités des groupes armés centrafricains sont actuellement étroitement surveillées voire infiltrés par N'Djamena dans le but d'éviter toute jonction avec la rébellion tchadienne pouvant constituer une menace pour le Sud du Tchad.

investissements.⁶⁸ Les revenus pétroliers ont attisé les convoitises au sein de son régime mais ont également donné à Déby les moyens de se renforcer militairement.

D. RESSOURCES PETROLIERES ET POLITIQUE DE REARMEMENT

Selon les différents rapports d'exécution du budget de l'Etat, de 2000 à 2009, les dépenses militaires annuelles sont passées de 6,5 milliards de francs CFA (un peu plus de 14 millions de dollars) à 147 milliards de francs CFA (environ 315 millions de dollars).⁶⁹ Si cette augmentation est due à l'aggravation à partir de 2004, du conflit armé dans le pays, elle traduit surtout l'utilisation des recettes pétrolières dans l'effort de guerre du gouvernement.⁷⁰ En fait, dès l'année 2001, une grande partie des 17 millions de dollars reçus par le Tchad de la part du consortium pétrolier au titre d'avance sur les recettes pétro-

⁶⁸ Entretiens de Crisis Group, travailleurs tchadiens du site pétrolier, mai 2009.

⁶⁹ Voir « La lettre de Transparence », Observatoire de la gestion des revenus pétroliers, op. cit.

⁷⁰ Comme l'a revendiqué à plusieurs reprises le président Déby, la décision en 2005 de son gouvernement d'amender le système initial de gestion des recettes pétrolières du pays, a été motivée par le projet d'augmenter la capacité militaire de l'armée tchadienne. Dans une interview au *Figaro*, le 17 avril 2006, il avait notamment déclaré « Quel est le pays du monde qui, ayant des ressources, n'achèterait pas d'armes pour se défendre? Pourquoi refuserait-on cela au Tchad? Nous allons acheter des armes. Dans la transparence. Et d'ici deux jours, ces armes arriveront ». Cette politique commença à se systématiser à la fin de l'année 2006. Différents émissaires mandetés par la présidence ont commencé à sillonner différents pays européens pour passer des commandes d'armes. Les ministères de la Défense et des Finances n'étaient pas impliqués. Le chef de l'Etat étant lui-même un militaire, la liste des armes à acheter est établie selon ses directives, puis transmise aux intermédiaires internationaux. En raison des risques politiques que l'exportation d'armes renferme, les pays européens fournisseurs livrent les équipements militaires à des pays intermédiaires qui les revendent à leur tour au Tchad, à l'exception des avions MIG-24 et Sukhoï dont dispose l'armée, qui lui ont été livrés directement par l'Ukraine. Les véhicules blindés légers français qui équipent l'armée tchadienne ont été livrés par l'Afrique du Sud, Israël et la Belgique. L'armée tchadienne dispose actuellement de quatre bombardiers Sukhoï dont le prix unitaire (frais des intermédiaires inclus) est estimé à 32 milliards de francs CFA (un peu plus de 68 millions de dollars). Entretiens de Crisis Group, fonctionnaire du ministère tchadien des Finances, journaliste et chercheur tchadien, mai 2009. Voir aussi Luc Mampaey « Commerce d'armement triangulaire Belgique-France-Tchad. Limites et lacunes de la réglementation belge et européenne », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, 2008, disponible sur www.grip.org/bdg/pdf/g0951.pdf.

lières, auraient été utilisés pour financer la campagne militaire de l'armée nationale destinée à venir à bout de la rébellion du MDJT.⁷¹ Le Tchad aurait utilisé en 2008, 4,2 pour cent de son produit intérieur brut à l'achat d'armement, ce qui place le pays au 27^{ème} rang mondial.⁷²

Les premiers effets de l'important effort de guerre déployé par le gouvernement grâce aux recettes pétrolières ont été visibles au cours des combats de février 2008 dans la ville de N'Djamena. Ce sont en effet les hélicoptères de combats acquis en 2006 qui détruisirent les unités rebelles qui avaient pénétré dans la capitale. De même, lors des affrontements du mois de mai 2009 à Am-dam, les chars et lance-roquettes acquis tout au long de l'année 2008 ont empêché toute progression des colonnes rebelles. L'échec de cette offensive a démontré le renforcement des capacités militaires de l'armée rendant improbable à court terme, une nouvelle entrée des rebelles dans N'Djamena même si les menaces contre le territoire demeurent réelles.

Selon les informations recueillies par Crisis Group, l'armée est actuellement l'une des mieux équipées en Afrique sub-saharienne. Elle dispose d'un arsenal tactique d'attaque et de contre-offensive correspondant à la volonté du président Déby d'éviter dorénavant les combats rapprochés de pickup qui caractérisaient jusqu'à présent les batailles tchadiennes.⁷³ Malgré l'affirmation des autorités selon lesquelles les dépenses de sécurité sont toutes soumises au CCSRP, les chiffres exacts des montants utilisés au titre de l'effort de guerre sont en réalité largement secrets et échappent à tout contrôle. Ces dépenses relèvent du secret-défense, interdiction étant faite à l'Assemblée nationale et au ministère des Finances de se prononcer sur les achats d'armes décidés par la présidence.⁷⁴

Au final, la supériorité militaire de l'armée lui a permis de protéger N'Djamena des tentatives de renversement largement sponsorisées par le pouvoir soudanais. Elle permet aussi de rejeter, avec le soutien de ses partenaires internationaux, tout véritable processus de négociation ou de partage du pouvoir, pouvant mener à une amélioration du système de gouvernance en cours dans le pays.

E. LES ENJEUX INTERNATIONAUX DU PETROLE

La première guerre du Golfe en 1990 a fait monter les craintes occidentales d'une pénurie pétrolière en cas de conflit majeur dans le Proche-Orient, principal fournisseur en Europe et Amérique du nord. Face à un tel danger, les pays occidentaux et principalement les Etats-Unis ont entendu conforter leur présence dans le secteur énergétique africain en renforçant leurs investissements dans les pays où ils étaient déjà présents (comme le Nigeria, le Gabon ou l'Angola) et en incitant leurs compagnies à explorer dans des pays comme le Tchad⁷⁵ riches en réserves pétrolières non exploitées. La présence dans le projet pétrolier tchadien des compagnies américaines traduit cette nouvelle politique destinée à accroître la part de l'Afrique dans l'approvisionnement en pétrole des Etats-Unis.⁷⁶

Les premières discussions entre le gouvernement tchadien et les compagnies pétrolières avaient reçu le soutien du gouvernement américain pour qui l'importance stratégique du Tchad augmentait. Les compagnies américaines Esso, Exxon-Mobil et Chevron se sont engagées dans le projet pétrolier malgré le scepticisme de la com-

⁷¹ Voir David Mascré, « Course aux hydrocarbures ». C'est à l'occasion de cette campagne marquée par la mort dans des circonstances obscures de Youssouf Togoïmi, le chef du MDJT, qu'une rupture s'est opérée entre le président Déby et des officiers Gorane, groupe ethnique dont est issu Togoïmi. Youssouf Togoïmi est mort le 24 septembre 2002 après avoir été blessé dans l'explosion d'une mine. Cette explosion a été présentée comme accidentelle par le gouvernement tchadien, mais selon les partisans de Togoïmi, c'était un piège que lui auraient tendu les services tchadiens en complicité avec la Libye.

⁷² Données issues de www.cia.org/outfactbook.

⁷³ Les avions de combat, les hélicoptères, les chars blindés et les missiles exhibés lors des défilés militaires à N'Djamena ne constitueraient qu'une partie de l'arsenal militaire acquis par le pouvoir tchadien. Entretien de Crisis Group, fonctionnaire du ministère tchadien de la Défense, juin 2009.

⁷⁴ Il faut en outre indiquer que les dépenses militaires officielles ne tiennent pas compte des montants discrètement versés par le pouvoir tchadien, au titre de la *diyah*, aux familles des

combattants morts au cours des batailles ou des violences intercommunautaires à l'Est du Tchad. La *diyah* ou prix du sang est traditionnellement une somme d'argent revendiquée par les familles des victimes des crimes de sang. Il arrive parfois que les familles des combattants morts au cours de la guerre l'exigent aussi. Entretien de Crisis Group, journaliste tchadien, mai 2009.

⁷⁵ Traditionnellement lié à la France et à ses entreprises, le Tchad n'entretenait, avant le projet pétrolier, aucun véritable lien commercial avec les Etats-Unis qui eux-mêmes, ne s'intéressait à ce pays qu'en raison du rôle que voulait y jouer la Libye. Pour un aperçu de la présence américaine au Tchad, voir Simon Tulipe, « Le bassin tchadien à l'épreuve de l'or noir », *Politique Africaine*, n°94, juin 2004.

⁷⁶ Voir à ce propos David Mascré, « Course aux hydrocarbures », op. cit. Selon cette source, la part de l'Afrique dans les importations d'hydrocarbures américaines (pétrole brut et gaz) est passée de 10 pour cent en 2001 à près de 15 pour cent en 2004. Cette part devrait atteindre 25 pour cent en 2015.

pagne française Elf qui s'en était retirée en 1999.⁷⁷ L'alignement américain sur la France lors des votes du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant les attaques contre le régime du président Déby a illustré la volonté des deux pays de préserver le statu quo actuel au Tchad. Ce partenariat franco-américain reflète, au-delà d'une volonté commune de faire rempart contre toute progression de l'islamisme soudanais, un désir de protéger les intérêts politiques français et économiques américains.⁷⁸

Enfin, le compromis, en 2006, entre la Banque mondiale et le Tchad, avalisant l'accaparement des recettes pétrolières par le régime tchadien, a été largement facilité par les pressions du département d'Etat américain sur l'institution financière internationale. Le département d'Etat craignait que les menaces du Tchad d'arrêter l'extraction de son brut, ne nuisent aux compagnies américaines et n'influencent le cours mondial du pétrole.⁷⁹ Il est alors apparu aux autorités tchadiennes qu'elles disposaient avec le pétrole d'un moyen de pression important permettant de gagner le bras-de-fer avec la Banque mondiale.

A partir de l'an 2000, la politique énergétique américaine s'est aussi trouvée confrontée à la compétition chinoise. Pékin partage les mêmes préoccupations énergétiques que Washington et souhaite par conséquent, nouer des relations commerciales avec les pays africains potentiellement riches en pétrole. Si la rupture des relations diplomatiques entre le Tchad et la Chine en 1997 a retardé la concrétisation d'éventuels desseins énergétiques

chinois au Tchad,⁸⁰ Pékin a trouvé au Soudan voisin un terrain propice à la réalisation de ses projets pétroliers en Afrique. En effet, délaissé par les pays occidentaux l'accusant successivement de soutenir le terrorisme islamiste et de perpétrer une épuration ethnique sur son territoire, le Soudan a trouvé en la Chine un partenaire idéal pouvant d'une part, investir dans son secteur pétrolier, et d'autre part lui permettre d'atténuer l'impact de sa stigmatisation diplomatique consécutive à la crise du Darfour.⁸¹

Les investissements de la Chine dans le secteur pétrolier soudanais se sont ainsi traduits par la construction d'un oléoduc de 1 500 kilomètres débouchant sur la Mer Rouge.⁸² Malgré cette forte présence au Soudan, le gouvernement chinois n'a jamais directement pris position dans le conflit larvé tchado-soudanais, s'efforçant d'éviter toute attitude pouvant empêcher une éventuelle reprise des relations diplomatiques avec le Tchad.⁸³ Sur le plan commercial, l'absence des relations diplomatiques n'a pas empêché le gouvernement tchadien d'accorder en 2004, un permis de recherche, d'exploration et d'exploitation à un consortium composé des compagnies Encana (Canada), Cliveden (Royaume-Uni) et la China National Petroleum Corporation (CNPC).

Avec la reprise des relations diplomatiques entre le Tchad et la Chine en 2006, la CNPC a pu investir dans le secteur pétrolier tchadien avec la bénédiction des autorités du pays. En janvier 2007, le rachat des actifs de la compagnie canadienne Encana a permis à la CNPC d'obtenir des permis d'exploration dans la région de Bongor au Sud-ouest du pays. Par la même occasion, les autorités auraient également accordé aux Chinois l'autorisation de mener des activités d'exploration au Nord, dans la région de l'Erdis.⁸⁴ La construction du deuxième oléoduc prévu pour relier le site pétrolier de Mougo à la future raffinerie de Djemaya a été accordée à la compagnie chinoise.

⁷⁷ Les entreprises françaises y jouent quand même un rôle important à travers la présence de sociétés sous-traitantes familières du contexte tchadien dans des secteurs comme la sécurité, la fourniture de services. Les travaux de terrassement préliminaires à la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun ont été confiés à une société française. De même, la compagnie française Satom est très présente dans les différents travaux publics actuellement en cours et exécutés grâce aux revenus pétroliers. Entretiens de Crisis Group, travailleurs du secteur pétrolier tchadien, mai-juin 2009.

⁷⁸ Il faut indiquer cependant qu'à plusieurs reprises, les chefs rebelles tchadiens ont publié des déclarations tendant à démontrer qu'ils ne constituent pas une menace contre les compagnies pétrolières étrangères opérant au Tchad. D'ailleurs des personnalités tchadiennes liées à la rébellion tchadienne séjournent ou ont séjourné aux Etats-Unis. Il s'agit principalement de Tom Erdimi qui vit en exil à Seattle et de Hassaballah Soubiane qui a été ambassadeur du Tchad aux Etats-Unis. A noter enfin que ce dernier a rallié le camp présidentiel en juillet 2009 à la suite d'un accord de paix entre son mouvement et le gouvernement tchadien.

⁷⁹ Suite à ces menaces, le sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires africaines, Donald Yamamoto, avait été dépêché au Tchad pour s'entretenir avec les autorités tchadiennes. Voir David Mascré, « Course aux hydrocarbures », op. cit.

⁸⁰ En 1997, le gouvernement tchadien a décidé de reconnaître la République de Chine nationaliste de Taïwan qui s'est engagée en retour, à fournir au Tchad une aide immédiate dans le domaine des infrastructures routières. Cette décision a entraîné de facto la rupture des relations avec la République populaire de Chine dont la diplomatie impose la reconnaissance d'une seule Chine. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été rétablies en août 2006.

⁸¹ Sur les relations entre la Chine et le Soudan ainsi que les dimensions pétrolières de la diplomatie chinoise en Afrique, voir le Rapport Asie de Crisis Group N°153, *China's Thirst for Oil*, 9 juin 2008.

⁸² Voir David Mascré, « Course aux hydrocarbures », op. cit.

⁸³ Pour une vue d'ensemble de la diplomatie chinoise en Afrique et accessoirement au Soudan et au Tchad, voir Adama Gaye, *Chine-Afrique: le dragon et l'autruche* (Paris, 2006).

⁸⁴ Entretiens de Crisis Group, spécialiste du secteur pétrolier tchadien, mai 2009.

Pour le régime, cette alliance pétrolière avec la Chine répond à deux préoccupations. En premier lieu, il lui permet de contrebalancer la présence des compagnies américaines avec une compagnie concurrente. Déby peut ainsi utiliser la présence chinoise comme levier pour fidéliser l'appui américain à son régime.⁸⁵ D'un autre côté, Déby a lui-même indiqué que le rapprochement avec la Chine a pour but d'amener le gouvernement chinois à utiliser son influence auprès du régime soudanais pour éviter une confrontation directe entre le Tchad et le Soudan susceptible de nuire aux intérêts des trois partenaires.⁸⁶

IV. FAIRE DU PETROLE LE MOTEUR DE LA STABILITE

Malgré les problèmes de gestion des revenus pétroliers, le pétrole pourrait être un formidable levier de développement socio-économique du Tchad. Pour ce faire, il est important de créer les conditions d'une meilleure gouvernance pétrolière. Sortir du piège pétrolier implique ainsi d'inclure la question des ressources pétrolières dans le dialogue interne entamé avec l'accord du 13 août 2007. Enfin, il est dans l'intérêt de la communauté internationale et notamment la France, la Chine et les États-Unis, de mettre fin à l'engrenage du surarmement, au blocage du dialogue politique et de favoriser une nouvelle gouvernance au Tchad, garantissant l'amélioration de la stabilité du pays à moyen et long terme.

A. RENFORCER LES MECANISMES TECHNIQUES DE CONTROLE ET DE SUIVI

L'objectif du système de gestion initial était de renforcer les capacités du gouvernement à utiliser de manière transparente et efficace ses revenus pétroliers afin d'éviter la fameuse malédiction pétrolière. La mise en place du CCSRP visait à consolider cette gestion avisée et une

plus grande maîtrise des finances publiques appelées à être en constante évolution grâce aux flux pétroliers.

Jusqu'à la fin de l'année 2005, ce système donna de signes de performance encourageants. En effet, même si ses recommandations n'ont pas véritablement été suivies par le gouvernement, le CCSRP a joué son rôle de gardien de la transparence dans la gestion des recettes pétrolières en publiant des rapports précis et rigoureux. Malheureusement, les changements apportés en 2006 au système initial de gestion des revenus ainsi qu'au fonctionnement du CCSRP créèrent un scepticisme généralisé. Ces modifications réduisirent sa marge de manœuvre.

Le gouvernement devrait redonner au CCSRP tous ses moyens législatifs initiaux et éviter d'interférer dans le choix de ses membres. La réforme la plus indispensable à faire réside au niveau de son statut afin d'augmenter son efficacité. Selon le décret n°240/PR/MF/03, les membres du CCSRP y siègent à temps partiel, ce qui est susceptible d'influencer leur efficacité et la maîtrise technique des dossiers. Cette disposition devrait être revue afin que les membres du CCSRP siègent de façon permanente, à l'image des autres institutions organiques indépendantes de l'Etat comme le Haut conseil de la communication ou la Cour suprême.

De plus, le règlement intérieur du CCSRP stipule que lorsque le gouvernement soumet un projet de dépenses, le CCSRP dispose d'un délai de cinq jours pour l'approuver ou le rejeter. A défaut de réponse au-delà de ce délai, le projet est considéré comme approuvé. Or il arrive qu'au cours d'un même mois, le CCSRP reçoive des dizaines de projets de dépenses à étudier dans un délai aussi réduit. Cette disposition devrait être révisée car elle empêche de facto une étude rigoureuse des dossiers.⁸⁷ La durée légale d'examen des dossiers avant qu'ils soient automatiquement approuvés devrait être au moins doublée.

Des mesures techniques sont également nécessaires pour renforcer les procédures de passation des marchés publics. La raison officielle pour laquelle tous les crédits d'investissement publics sont centralisés au seul ministère des Infrastructures est que les autres ministères ne disposent pas toujours de la capacité technique pour réaliser des projets. Or, il s'avère que ce système est à la base du renforcement du clientélisme politique et de la corruption. Le ministère des Infrastructures étant lui-même parfois débordé, beaucoup de marchés publics sont passés au gré à gré sans une étude techni-

⁸⁵ Entretiens de Crisis Group, journalistes tchadiens, juin 2009. Cette thèse a d'ailleurs été avancée dès 2006 lorsque la Banque mondiale avait hésité à s'engager dans le financement du projet pétrolier tchadien. La Chine s'était montrée alors prête à remplacer l'institution financière internationale pour la réalisation du projet. Voir Jim Fisher-Thompson, « L'implantation de la Chine dans le secteur pétrolier africain », *Washington File*, septembre 2008. Version électronique disponible sur www.america.gov/st/washfilefrench/2006/September/200609181603241EJrehsiF0.1975519.html

⁸⁶ Au cours de l'interview qu'il a accordée à la chaîne française France 24, le 12 juillet 2009, le président Déby a déclaré que « la Chine fait des efforts pour changer le président soudanais Omar Hassan al-Bashir », ajoutant également que les relations avec la Chine relevaient du « concret ».

⁸⁷ Entretiens de Crisis Group, responsable d'une ONG tchadienne, juin 2009.

que ni un suivi rigoureux.⁸⁸ Afin d'éviter la déperdition des fonds publics, la corruption et le clientélisme politique, il serait bénéfique que le gouvernement améliore la capacité technique des fonctionnaires des différents ministères publics. Les revenus pétroliers devraient également être utilisés pour financer la formation régulière et continue des agents de l'Etat. Un tel programme de formation devrait faire l'objet d'une véritable politique publique associant la société civile.

Il existe actuellement un ministère chargé de la moralisation publique et dont le rôle est de réprimer la corruption, le trafic d'influence ou le détournement des biens publics. Si une telle initiative est à encourager, il est également indispensable que les moyens de ce ministère soient renforcés afin que la répression de la corruption soit la règle et non pas des mesures politiques ponctuelles et exceptionnelles. Le ministère de la Moralisation publique devrait appliquer systématiquement les recommandations du CCSRP et lancer des enquêtes sur les dysfonctionnements révélés par cet organe dans ses premiers rapports, mais auxquels aucune suite n'a été donnée. Ce ministère devrait également superviser et auditer dans les plus brefs délais les différents travaux publics gérés par le ministère des Infrastructures.

De son côté, la communauté internationale devrait continuer à proposer l'implication d'organismes indépendants internationaux. A cet égard, il serait important que le mandat du Groupe international consultatif (GIC) qui est arrivé à échéance en juin 2009, soit reconduit et son mode de fonctionnement renforcé. Initialement chargé d'assurer un conseil indépendant au gouvernement du Tchad et à la Banque mondiale sur la gestion du projet pétrolier tchadien,⁸⁹ le GIC a joué un rôle de plaidoyer pour une bonne gouvernance à travers ses rapports et missions d'inspection.

Le désengagement de la Banque mondiale du projet en 2008 a réduit la marge de manœuvre du GIC qui a continué néanmoins à faire des rapports périodiques. Même si ces rapports n'ont pas eu des effets contraignants, ils ont contribué à donner une résonance extérieure aux plaidoyers de la société civile tchadienne et du CCSRP pour une meilleure gestion des revenus pétroliers. De plus, l'existence du GIC a permis de faire en sorte que l'attention internationale sur le projet pétrolier tchadien ne soit pas totalement éteinte après le démantèlement des mécanismes initiaux de gestion. Il est

donc indispensable que la communauté internationale et notamment les bailleurs de fonds du Tchad, encouragent la reconduction et la mise en place permanente d'un organisme indépendant comme le GIC. La Banque mondiale devrait continuer à assurer le financement de cet organisme indépendant multidisciplinaire composé de personnalités de la société civile tchadienne et internationale dont le rôle serait de faire des études, de formuler des recommandations et d'appuyer techniquement le CCSRP. Ceci permettrait de pérenniser le caractère novateur du projet pétrolier tchadien.

B. ETENDRE LE DIALOGUE INTERNE A LA QUESTION PETROLIERE

Les problèmes liés au pétrole décrits dans le présent rapport sont susceptibles de prendre de l'ampleur dans les prochaines années. Il apparaît urgent qu'ils fassent partie de tout processus visant à améliorer la gouvernance au Tchad. Aider le pays à sortir du piège pétrolier revient donc à inclure cette question parmi les thèmes principaux du dialogue interne entamé avec l'accord du 13 août 2007 et initialement consacré au seul processus électoral.⁹⁰ Une telle démarche est conforme aux

⁸⁸ Entretiens de Crisis Group, fonctionnaire du ministère des Infrastructures, juin 2009.

⁸⁹ Mais également au gouvernement camerounais qui est partie prenante au projet pétrolier car le Cameroun abrite la majeure partie de l'oléoduc terrestre acheminant le brut tchadien vers le marché mondial.

⁹⁰ Signé le 13 août 2007 entre les représentants des partis politiques de la majorité présidentielle et ceux de l'opposition, cet accord vise à renforcer le processus démocratique au Tchad et à promouvoir des élections libres. Il a été signé sous l'égide de l'Union européenne. La signature de cet accord était destinée à mettre fin au boycottage systématique des consultations électorales par l'opposition dénonçant le caractère peu transparent des mécanismes de leurs organisation et déroulement. Cependant, au-delà de la question électorale, l'idée sous-tendant cet accord était d'obtenir une plus grande ouverture du champ politique et une gouvernance véritablement participative. D'ailleurs, dès le début des négociations, les partis de l'opposition ont déploré que les discussions fussent limitées uniquement à la question électorale. En dépit de ces réserves, l'opposition a consenti à cet accord en espérant apparemment qu'il constitue la première étape d'un dialogue national élargi aux autres questions politiques (voir notamment Ibni Oumar Mahamat Saleh, « Analyse sur l'accord du 13 août et les perspectives », *Tchad actuel*, décembre 2008). Globalement, les dispositions de l'accord prévoyaient l'adoption par le gouvernement d'un certain nombre de mesures législatives destinées à favoriser les activités de l'opposition. Ces mesures devaient être accompagnées d'une révision des listes électorales et de la suppression des clauses litigieuses, telles que le vote des nomades. L'ensemble de ce processus devait déboucher sur la mise en place d'une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) plus impartiale et indépendante. Un comité de suivi composé des représentants de l'opposition et du pouvoir devait superviser l'application stricte de l'accord. Dès les premiers mois suivant la signature de l'accord, l'opposition a accusé le gouvernement de retarder son application tandis que celui-ci a invoqué des contraintes techniques pour expli-

recommandations de la Conférence nationale souveraine tenue en 1993 qui préconise un meilleur partage des ressources nationales.⁹¹

Le gouvernement devrait organiser une table ronde avec les partis de l'opposition, élargie à la société civile et aux représentants des régions productrices de pétrole. Cette table ronde devrait consister à faire un bilan de la gestion du projet pétrolier plus de cinq ans après sa réalisation, identifier les différents problèmes et convenir des points liés à la gouvernance pétrolière devant faire l'objet d'un consensus national. Les politiques publiques dans les secteurs prioritaires ainsi que l'allocation des recettes pétrolières au secteur de la défense nationale devraient faire l'objet d'un débat approfondi et d'un accord entre les participants. Le président Déby juge sa mainmise sur les revenus pétroliers indispensable à sa survie politique, alors il sera peu disposé à étendre ce dialogue à la question pétrolière sans que les partenaires du Tchad appuient fortement le dialogue national. Les points d'accords trouvés à l'issue de cette table ronde devraient être inclus à titre additionnel à l'accord du 13 août 2007. Une évaluation périodique de ces points sera faite par le gouvernement et les partis de l'opposition.

C. SORTIR DE L'ENGRENAGE DU SURARMEMENT ET FAVORISER UNE STABILITE DURABLE

Les combats du mois de mai 2009 entre les troupes gouvernementales et rebelles ont mis en lumière le renforcement des moyens militaires de l'armée grâce aux revenus pétroliers. Les armes acquises par les troupes gouvernementales se révélèrent déterminantes pour

quer ce retard. L'attaque rebelle de février 2008 a apporté un grand doute sur la portée de l'accord, mais malgré les polémiques et la rupture avec l'opposition regroupé au sein de la Coalition des partis pour la défense de la constitution (CPDC), le gouvernement a adopté quelques unes des mesures législatives prévues. La CPDC dénonce régulièrement l'application partielle des clauses de l'accord, ce à quoi le gouvernement répond invariablement à son tour, qu'il est prêt à « préparer la voie pour des élections transparentes » (voir « Accord du 13 août 2007: le gouvernement adopte cinq projets de lois d'application », *Tchad et Culture*, 15 novembre 2008). Le 13 juillet 2009, après des mois de négociations laborieuses, les membres de la CENI ont été désignés par consensus entre le gouvernement et l'opposition. En définitive, quoique son application fasse régulièrement l'objet de divergences multiples, cet accord est actuellement l'unique mécanisme politique susceptible de favoriser le dialogue entre le pouvoir tchadien et ses opposants non armés.

⁹¹ Voir Robert Buijtenhuijs, *La Conférence nationale souveraine du Tchad: un essai d'histoire immédiate* (Paris, 2000) et Rapport de Crisis Group, *Tchad: un nouveau cadre de résolution du conflit*, op. cit.

stopper la progression des colonnes rebelles qui durent se replier vers leur base arrière du Soudan.

Cependant, au-delà des discours triomphalistes de la « défaite totale de la rébellion », ⁹² le renforcement de l'arsenal gouvernemental n'a pas mis fin aux menaces contre le régime. Preuve que le pouvoir tchadien est conscient de cette situation, il a relancé des négociations ciblées avec quelques une de ces factions. Ces discussions séparées et discrètes furent sanctionnées par plusieurs ralliements de groupes rebelles dont le plus significatif a été celui du Mouvement national de Hassaballah Soubiane, ⁹³ le 24 juillet 2009. De même, le 19 août 2009, l'ancien président Goukouni Weddeye a annoncé son retour au Tchad pour « apporter sa contribution à la consolidation de la paix ». ⁹⁴

Loin de constituer une véritable ouverture politique, ces négociations participent du renforcement du clientélisme politique. Les accords de paix qui les sanctionnent prennent généralement la forme du ralliement des factions armées concernées en échange de l'amnistie et des postes ministériels au bénéfice des principaux leaders. Renforcés par les revenus pétroliers, le président Déby privilégie cette politique de cooptation qui ignore tout débat de fond sur la gouvernance. De fait, comme par le passé, cette politique de cooptation risque sans aucun doute d'être ruinée par les convoitises que suscite la manne pétrolière, de nouvelles querelles sur son partage au sein des cercles dirigeants et donc suivies de nouvelles scissions et rébellions.

A moyen et long terme, cette politique est contre productive pour la stabilité du pays, pour l'efficacité du gouvernement à remplir ses obligations vis-à-vis de sa population et pour les intérêts de ses partenaires politiques et économiques extérieurs. L'instabilité politique récurrente, malgré les ralliements successifs des différentes générations de rebelles, rend très risqué tout investissement économique d'envergure au Tchad. Elle augmente l'incertitude quant à l'avenir du pays, notamment autour des installations ainsi que de la production pétrolières. Le quadrillage militaire actuel destiné à protéger les zones pétrolières ne saurait constituer une solution pérenne à la sécurisation de ces ressources, notamment en cas de détérioration généralisée de la situation dans le pays. Cette situation fait peser des risques

⁹² Voir point de presse du ministre tchadien de la Défense par intérim, le 6 mai 2009.

⁹³ Ancien très proche collaborateur du président Déby, Hassaballah Soubiane a été entre autres, ministre de l'Intérieur et ambassadeur aux Etats-Unis avant de faire dissidence et de rejoindre la rébellion en 2004.

⁹⁴ Voir « Tchad: l'ancien président Goukouni Weddeye de retour définitivement », Agence France-Presse, 19 août 2009.

d'escalade des tensions dans les régions du pays où seront mis en exploitation les nouveaux gisements récemment découverts (dans les régions du Mayo Kebbi, du Chari Baguirmi, du Lac Tchad, du Moyen Chari).

La France, les Etats-Unis et la Chine devraient user de leur influence pour favoriser un dialogue national inclusif seul à même d'amorcer une véritable résolution de la crise. La France qui est à l'origine des différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU favorables au gouvernement, devrait conditionner son soutien diplomatique à des réformes dans le secteur de la gouvernance, notamment pétrolière. La persistance de l'instabilité politique en dépit du soutien au président Déby est susceptible de rendre les conditions du désengagement militaire, que le gouvernement français souhaite au Tchad, particulièrement difficiles. De concert avec les Etats-Unis et la Chine, dont les compagnies pétrolières sont présentes au pays, elle devrait appuyer l'organisation de la table ronde sur la gouvernance pétrolière et s'impliquer dans le suivi de l'accord du 13 août 2007.

Enfin, les trois pays mais surtout la Chine qui a l'avantage d'entretenir des rapports de confiance avec le Tchad et le Soudan devraient consolider les efforts de stabilisation régionale. Ils devraient également presser les deux pays à user avant tout des voies diplomatiques pour résoudre définitivement leurs différends, tout en cessant tout soutien militaire aux rebelles utilisant les deux pays comme base arrière pour lancer des attaques contre N'Djamena ou Khartoum.

La France, les Etats-Unis et la Chine ne sauraient cependant se satisfaire d'une politique de court terme ignorant les dysfonctionnements internes au régime tchadien et fondée sur un équilibre régional des forces militaires. De même qu'ils soutiennent activement le

processus de paix et les réformes politiques au Soudan, la sécurisation de leurs intérêts politiques et économiques au Tchad à moyen et long terme demande qu'ils s'investissent véritablement à soutenir les réformes politiques et institutionnelles nécessaires pour améliorer le système de gouvernance dans le pays, seule garantie d'une stabilité durable.

V. CONCLUSION

La simultanéité entre le début de son exploitation et la résurgence d'une période de troubles dans le pays a contribué à faire des ressources du pétrole un moteur important du conflit tchadien. L'expérience des cinq dernières années a ravivé les doutes et tempéré les espoirs de développement socio-économique grâce à l'exploitation du pétrole. Au fur et à mesure de l'aggravation de la crise interne et de la guerre larvée entre le Tchad et le Soudan, les ressources pétrolières ont pris une place majeure dans la stratégie de conservation du pouvoir étatique.









Sans occulter les autres débats internes, une réflexion en profondeur doit être menée sur la question pétrolière. Une telle réflexion passe nécessairement par la redéfinition d'un consensus national sur la gouvernance et l'utilisation des recettes pétrolières. Sans une telle démarche, à l'instar du Nigéria, le risque est grand de voir le piège pétrolier se refermer sur le Tchad. Ses partenaires privilégiés, la France, les Etats-Unis et la Chine, ne peuvent ignorer ce risque d'écroulement du pays, qui serait dramatique pour leurs intérêts respectifs.

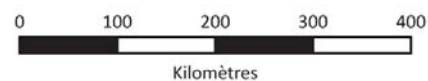
Nairobi/Bruxelles, 26 août 2009

ANNEXE A

CARTE DU OLEODUC ENTRE LE TCHAD ET LE CAMEROUN



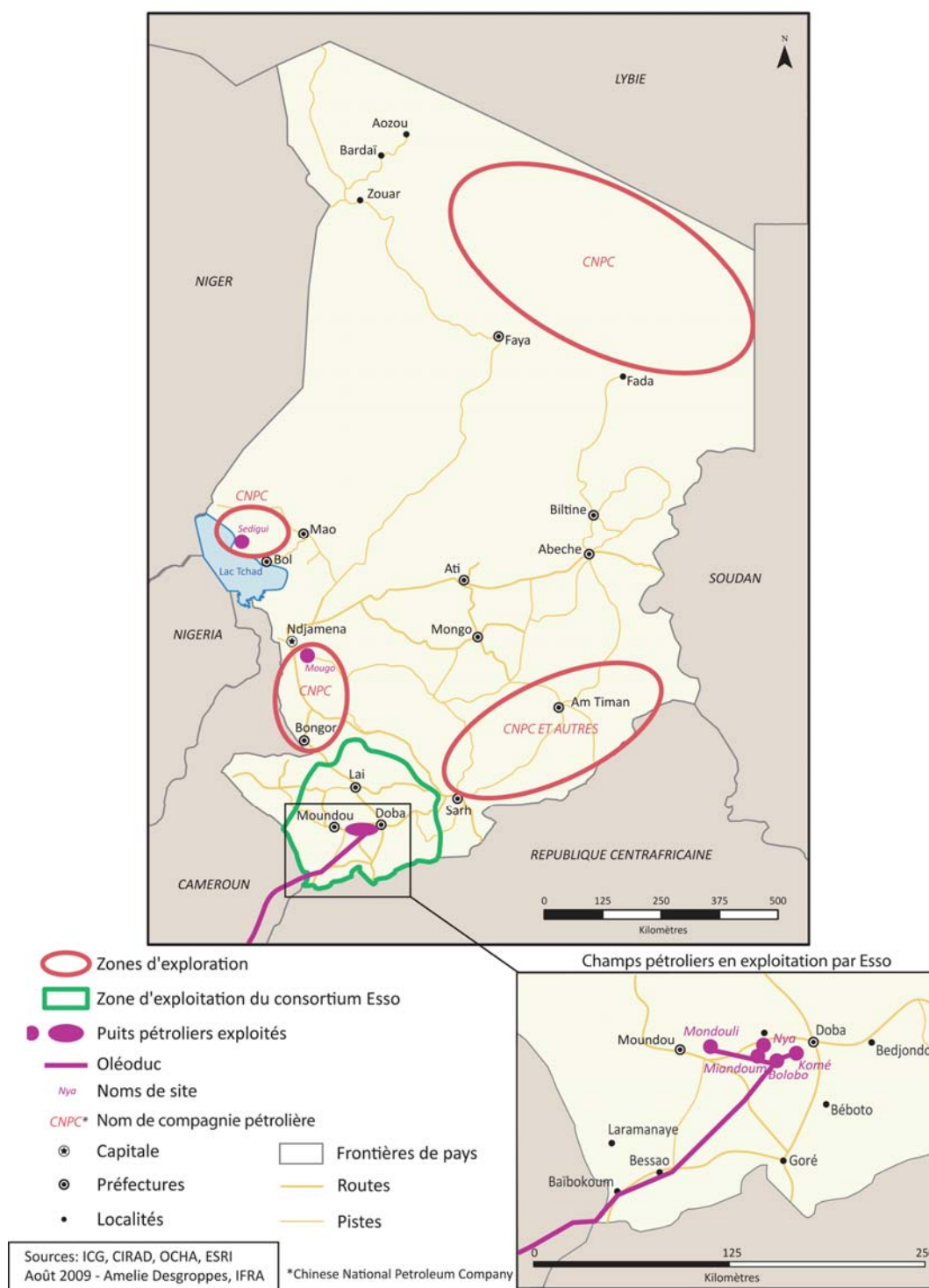
- | | |
|--|--|
|  Oléoduc |  Frontières |
|  Station de pompage |  Capitale |
|  Routes et pistes |  Préfecture |
|  Chemin de fer |  Localité |



Sources: ICG, CIRAD, ESRI, OCHA
Août 2009 - Amélie Desgroppes, IFRA

ANNEXE B

CARTE DES GISEMENTS PETROLIERS EN EXPLOITATION ET CONCESSIONS D'EXPLORATION AU TCHAD



ANNEXE C

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP DEPUIS 2006

AFRIQUE AUSTRALE

Zimbabwe's Continuing Self-Destruction, Briefing Afrique N°38, 6 juin 2006

Zimbabwe: An Opposition Strategy, Rapport Afrique N°117, 24 août 2006

Zimbabwe: An End to the Stalemate?, Rapport Afrique N°122, 5 mars 2007

Zimbabwe: A Regional Solution?, Rapport Afrique N°132, 18 septembre 2007

Zimbabwe: Prospects from a Flawed Election, Rapport Afrique N°138, 20 mars 2008

Negotiating Zimbabwe's Transition, Briefing Afrique N°51, 21 mai 2008

Ending Zimbabwe's Nightmare: A Possible Way Forward, Briefing Afrique N°56, 16 décembre 2008

Zimbabwe: Engaging the Inclusive Government, Africa Briefing N°59, 20 April 2009

AFRIQUE CENTRALE

Katanga: la crise oubliée de la RDC, Rapport Afrique N°103, 9 janvier 2006 (aussi disponible en anglais)

A Strategy for Ending Northern Uganda's Crisis, Briefing Afrique N°35, 11 janvier 2006

La réforme du secteur de la sécurité en RDC, Rapport Afrique N°104, 13 février 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo's Elections: Making or Breaking the Peace, Rapport Afrique N°108, 27 avril 2006

Tchad: vers le retour de la guerre ?, Rapport Afrique N°111, 1^{er} juin 2006 (uniquement disponible en français)

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Sortir du piège du conflit : promouvoir la bonne gouvernance au Congo, Rapport Afrique N°114, 20 juillet 2006 (aussi disponible en anglais)

Peace in Northern Uganda?, Briefing Afrique N°41, 13 septembre 2006

La sécurité des élections au Congo : les leçons des affrontements de Kinshasa, Briefing Afrique N°42, 2 octobre 2006 (aussi disponible en anglais)

Burundi : la démocratie et la paix en danger, Rapport Afrique N°120, 30 novembre 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo : poursuivre l'engagement international après les élections, Briefing Afrique N°44, 9 janvier 2007 (aussi disponible en anglais)

Northern Uganda: Seizing the Opportunity for Peace, Rapport Afrique N°124, 26 avril 2007

Congo : consolider la paix, Rapport Afrique N°128, 5 juillet 2007 (aussi disponible en anglais)

Burundi : conclure la paix avec les FNL, Rapport Afrique N°131, 28 août 2007 (aussi disponible en anglais)

Le processus de paix pour le Nord de l'Ouganda : continuer sur la lancée, Briefing Afrique N°46, 14 septembre 2007 (uniquement disponible en anglais)

Congo : ramener la paix au Nord Kivu, Rapport Afrique N°133, 31 octobre 2007 (aussi disponible en anglais)

Republique Centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme, Rapport Afrique N°136, 13 décembre 2007 (aussi disponible en anglais)

Congo : quatre priorités pour une paix durable en Ituri, Rapport Afrique N°140, 13 mai 2008 (aussi disponible en anglais)

Burundi : renouer le dialogue politique, Briefing Afrique N°53, 19 août 2008 (aussi disponible en anglais)

Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit, Rapport Afrique N°144, 24 septembre 2008 (aussi disponible en anglais)

République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusif, Briefing Afrique N°55, 9 décembre 2008 (aussi disponible en anglais)

Northern Uganda: The Road to Peace, with or without Kony, Rapport Afrique N°146, 10 décembre 2008

Tchad : la poudrière de l'Est, Rapport Afrique N°149, 15 avril 2009 (aussi disponible en anglais)

Congo: Five Priorities for a Peacebuilding Strategy, Rapport Afrique N°150, 11 mai 2009 (aussi disponible en anglais)

Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR, Rapport Afrique N°151, 9 juillet 2009

Burundi: réussir l'intégration des FNL, Briefing Afrique N°63, 30 juillet 2009

AFRIQUE DE L'OUEST

Liberia: Staying Focused, Briefing Afrique N°36, 13 janvier 2006

Liberia: Resurrecting the Justice System, Rapport Afrique N°107, 6 avril 2006

La Guinée en transition, Briefing Afrique N°37, 11 avril 2006 (aussi disponible en anglais)

Côte d'Ivoire : la paix comme option, Rapport Afrique N°109, 17 mai 2006

Nigeria: Want in the Midst of Plenty Rapport Afrique N°113, 19 juillet 2006

The Swamps of Insurgency: Nigeria's Delta Unrest, Rapport Afrique N°115, 3 août 2006

Côte d'Ivoire : augmenter la pression, Briefing Afrique N°40, 7 septembre 2006

Fuelling the Niger Delta Crisis, Rapport Afrique N°118, 28 septembre 2006

Nigeria's Faltering Federal Experiment, Rapport Afrique N°119, 25 octobre 2006

Guinée : le changement ou le chaos, Rapport Afrique N°121, 14 février 2007 (aussi disponible en anglais)

Nigeria's Elections: Avoiding a Political Crisis, Rapport Afrique N°123, 28 mars 2007

Nigeria: Failed Elections, Failing State?, Rapport Afrique N°126, 30 mai 2007

Côte d'Ivoire : Faut-il croire à l'accord de Ouagadougou ?, Rapport Afrique N°127, 27 juin 2007 (aussi disponible en anglais)

Sierra Leone: The Election Opportunity, Rapport Afrique N°129, 12 juillet 2007

Guinée : le changement en sursis, Briefing Afrique N°49, 8 novembre 2007 (aussi disponible en anglais)

Nigeria: Ending Unrest in the Niger Delta, Rapport Afrique N°135, 5 décembre 2007

Côte d'Ivoire : garantir un processus électoral crédible, Rapport Afrique N°139, 22 avril 2008 (uniquement disponible en français)

Guinée : garantir la poursuite des réformes démocratiques, Briefing Afrique N°52, 24 juin 2008 (aussi disponible en anglais)

Guinée-Bissau : besoin d'Etat, Rapport Afrique N°142, 2 juillet 2008 (aussi disponible en anglais)

Sierra Leone: A New Era of Reform?, Rapport Afrique N°143, 31 juillet 2008

Nigeria: Ogoni Land after Shell, Briefing Afrique N°54, 18 septembre 2008

Liberia: Uneven Progress in Security Sector Reform, Rapport Afrique N°148, 13 janvier 2009

Guinée-Bissau : construire un véritable pacte de stabilité, Briefing Afrique N°57, 29 janvier 2009 (aussi disponible en anglais)

Guinée : la transition ne fait que commencer, Briefing Afrique N°58, 5 mars 2009 (aussi disponible en anglais)

Nigeria: Seizing the Moment in the Niger Delta, Briefing Afrique N°60, 30 avril 2009

Guinea-Bissau: Beyond Rule of the Gun, Briefing Afrique N°61, 25 juin 2009 (aussi disponible en portugais)

Côte d'Ivoire : les impératifs de sortie de crise, Briefing Afrique N°62, 2 juillet 2009

CORNE DE L'AFRIQUE

Sudan: Saving Peace in the East, Rapport Afrique N°102, 5 janvier 2006

To Save Darfur, Rapport Afrique N°105, 17 mars 2006

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: The Long Road Ahead, Rapport Afrique N°106, 31 mars 2006

Somaliland : à l'Union africaine de montrer le chemin, Rapport Afrique N°110, 23 mai 2006 (aussi disponible en anglais)

Darfur's Fragile Peace Agreement, Briefing Afrique N°39, 20 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Can the Somali Crisis be Contained? Rapport Afrique N°116, 10 août 2006

Getting the UN into Darfur, Briefing Afrique N°43, 12 octobre 2006

Somalia: The Tough Part Is Ahead, Briefing Afrique N°45, 26 janvier 2007

Darfur: Revitalising the Peace Process, Rapport Afrique N°125, 30 avril 2007 (aussi disponible en arabe)

A Strategy for Comprehensive Peace in Sudan, Rapport Afrique N°130, 26 juillet 2007 (aussi disponible en arabe)

Sudan: Breaking the Abyei Deadlock, Briefing Afrique N°47, 12 octobre 2007 (aussi disponible en arabe)

Ethiopia and Eritrea: Stopping the Slide to War, Briefing Afrique N°48, 5 novembre 2007

Darfur's New Security Reality, Rapport Afrique N°134, 26 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Kenya in Crisis, Rapport Afrique N°137, 21 février 2008

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: Beyond the Crisis, Briefing Afrique N°50, 13 mars 2008 (aussi disponible en arabe)

Beyond the Fragile Peace between Ethiopia and Eritrea: Averting New War, Rapport Afrique N°141, 17 juin 2008

Sudan's Southern Kordofan Problem: The Next Darfur?, Rapport Afrique N°145, 21 octobre 2008 (aussi disponible en arabe)

Somalia: To Move Beyond the Failed State, Rapport Afrique N°147, 23 décembre 2008

Sudan: Justice, Peace and the ICC, Rapport Afrique N°152, 17 juillet 2009

Somalia: The Trouble with Puntland, Briefing Afrique N°64, 12 août 2009

International **Crisis Group**

WORKING TO PREVENT
CONFLICT WORLDWIDE

Siège international

149 Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique · Tel : +32 2 502 90 38 · Fax : +32 2 502 50 38
Email : brussels@crisisgroup.org

New York

420 Lexington Avenue, Suite 2640, New York 10170 · Tel : +1 212 813 0820 · Fax : +1 212 813 0825
Email : newyork@crisisgroup.org

Washington

1629 K Street, Suite 450, Washington DC 20006 · Tel : +1 202 785 1601 · Fax : +1 202 785 1630
Email : washington@crisisgroup.org

Londres

48 Gray's Inn Road, London WC1X 8LT · Tel : +44 20 7831 1436 · Fax : +44 20 7242 8135
Email : london@crisisgroup.org

Moscou

Belomorskaya st., 14-1 – Moscou 125195 Russie · Tel/Fax: +7-495-455-9798
Email : moscow@crisisgroup.org

Bureaux régionaux

Crisis Group dispose également de bureaux en Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et au Moyen-Orient.

Voir www.crisisgroup.org
